

Rapport d'activités 2022



Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche
et de
Protection du Milieu Aquatique

SOMMAIRE

<i>Connaître la Fédération des Bouches-du-Rhône</i>	<i>p 3/4</i>
<i>Le Conseil d'administration.....</i>	<i>p 5</i>
<i>La Commission Jeunes</i>	<i>p 6</i>
<i>Représentation fédérale à divers organismes.....</i>	<i>p 7/8</i>
<i>Le personnel fédéral</i>	<i>p 9/10</i>
<i>Les 20 associations du département.....</i>	<i>p 11/12</i>
<i>Le réseau hydrographique.....</i>	<i>p 13</i>
<i>La stratégie de communication.....</i>	<i>p 14/22</i>
<i>Présence dans diverses manifestations.....</i>	<i>p 23/27</i>
<i>Les concours.....</i>	<i>p 28/37</i>
<i>Les opérations promotionnelles.....</i>	<i>p 38/41</i>
<i>Hébergement et parcours de la bellisation.....</i>	<i>p 42/43</i>
<i>L'éducation à l'environnement, atelier APN.....</i>	<i>p 44</i>
<i>Les partenariats.....</i>	<i>p 45</i>
<i>Garderie, pisciculture.....</i>	<i>p 46/47</i>
<i>Pêche de sauvetages et déversements.....</i>	<i>p 48/52</i>
<i>Le pôle environnement.....</i>	<i>p 53/66</i>
<i>Le pôle animation.....</i>	<i>p 67/69</i>
<i>Bilan moral, informations diverses.....</i>	<i>p 70/80</i>
<i>Prévisionnel 2023.....</i>	<i>p 81/82</i>
<i>Annexe 1 reliquat des subventions antérieures</i>	
<i>Annexe 2 subventions 2022</i>	

Présentation

La Fédération de pêche est l'union de 20 associations de pêche réparties dans tout le département. Ensemble, elles gèrent le patrimoine piscicole et avec leurs bénévoles et leurs employés œuvrent au respect de notre environnement.

Association à but non lucratif, elle est régie par la Loi 1901 et déclarée d'utilité publique.

Rattachée à la Fédération Nationale pour la Pêche en France (F.N.P.F.), la Fédération possède les compétences administratives, juridiques et techniques sur son territoire pour :

- Mettre en valeur et assurer la protection du patrimoine piscicole,
- Etre partie civile auprès des tribunaux compétents dans le but de défendre les intérêts collectifs qu'elle représente, notamment en matière de pollution, dégradation du milieu aquatique et du patrimoine piscicole,
- Surveiller le domaine piscicole départemental ou privé, avec l'appui logistique des gardes-pêche mis à disposition par l'OFB (anciennement ONEMA), ou des bénévoles des A.A.P.P.M.A.,
- Lutter contre les pollutions et la destruction des zones essentielles à la vie des poissons,
- Réprimer le braconnage,
- Coordonner et soutenir les actions de ses associations dans leur mission de protection et de gestion des milieux, à l'intérieur du département, comme à l'extérieur,
- Faciliter l'exercice de la pêche, en acquérant, par exemple, des baux de pêche sur des eaux du domaine public ou privé, pour élargir le réseau au profit des adhérents ou produire en pisciculture des poissons destinés au repeuplement,
- Mener des actions d'information et d'éducation à des fins de sensibilisation à la protection du milieu aquatique,
- Se charger des interventions et des travaux de mise en valeur du domaine piscicole,
- Émettre un avis sur tout aménagement de nature à porter atteinte aux différents milieux aquatiques, notamment lors de réunions de commissions ou régionales d'hygiène, de carrières, de bassins, etc....

La Fédération et l'environnement

La pêche est une activité nature inhérente aux milieux aquatiques, d'où le souci majeur d'appréhender les pratiques halieutiques dans un respect de l'environnement.

Ici, intervient une des missions primordiales de la Fédération : défendre et préserver le domaine piscicole, et dans ce sens, la Fédération engage diverses actions telles que :

- L'entretien et la réhabilitation du lit et des berges des rivières départementales sont mis en œuvre tout au long de l'année,
- Depuis 1990, une écloserie, centre d'incubation de Truite Fario, permet un travail de fond des rivières pour le repeuplement en qualité (alevinage), elle a été réhabilitée aux normes sanitaires européenne en 2016
- Un plan départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles a été élaboré dans le but de déterminer pour chaque rivière, l'état du milieu et les actions à engager pour son amélioration.

Cette prise de conscience de la Fédération lui a valu d'être reconnue, par la Loi 1901, comme étant d'utilité publique. Aussi, dans l'intérêt de la pêche et du patrimoine piscicole, la Fédération poursuit son combat pour la défense et la sauvegarde des milieux aquatiques. Allier plaisir de la pêche et respect de l'environnement, telle est l'orientation de la pêche actuelle.

L'éducation des jeunes à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Comment améliorer la perception du monde aquatique par les usages si ce n'est par l'information et l'éducation ? Or, une des cibles majeures n'est autre que la jeunesse puisqu'elle constitue la postérité dans le devenir de la pêche et de la survie de notre milieu aquatique. De ce fait, la Fédération poursuit ses actions auprès des enfants en milieu scolaire et extrascolaire (Ateliers Pêche Nature et centres aérés).

De plus, un enseignement véhiculé au travers des Ateliers Pêche Nature et des animations pêche du département converge avec l'objectif d'éducation à la jeunesse. Outre l'apprentissage des techniques de pêche, un discours sur l'écocitoyenneté et la vie piscicole sont tenus dans l'optique que les enfants saisissent la relation inhérente entre la pêche et son milieu : l'eau, qu'il faut préserver.

Loisir pêche et tourisme

La stratégie de communication de la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique se construit en trois axes de communication :

- Une communication sur l'image dans le but d'accroître sa notoriété,
- Une communication d'information,
- Une communication événementielle afin de faire connaître ses missions au grand public et de dynamiser le loisir pêche.

Elle a pour rôle de réaffirmer, de revaloriser l'identité de la Fédération, en développant sa notoriété, pour avoir à moyen terme des retombées sur la progression du nombre de pêcheurs dans notre département, donc des ventes de cartes de pêche.

Nous nous devons d'être à l'écoute des pêcheurs qui sont, avant tout, le fondement de notre système.

Protection des milieux aquatiques

Un programme de sensibilisation, destiné autant aux pêcheurs qu'au grand public, sur l'importance de l'eau et la nécessité d'en être tous responsables est mis en place par le biais de l'information et la communication (exposition, foire, salon, intervention en milieu scolaire).

Le Conseil d'administration

Elu le 5 mars 2022 pour une durée de 5 ans, le conseil d'administration est composé comme ci-dessous. Les mandats antérieurs ont été prolongés d'une année à cause de la crise sanitaire.

MEMBRES DU BUREAU

PRESIDENT

*Luc ROSSI
A.A.P.P.M.A
l'Infernet Cadière.*

VICE-PRESIDENT

*J.-Louis BERIDON
A.A.P.P.M.A. de
Fuveau/Rousset*

VICE-PRESIDENT

*J.-Louis B
A.A.P.P.M.A. de
Noves*

TRESORIER

*Christophe ELOY
A.A.P.P.M.A. l'Infernet Cadière*

SECRETAIRE GENERAL

*Alain ZIEBEL
A.A.P.P.M.A. A.P.P.A.T.*

TRESORIER ADJOINT

*Laurent PEPONAS
A.A.P.P.M.A. A.P.P.A.T.*

SECRETAIRE ADJOINT

*Bernard ABRIAL
A.A.P.P.M.A. l'Infernet Cadière*

ADMINISTRATEURS

Jérôme BOLEA A.A.P.P.M.A. l'amicale des pêcheurs Novais

Bruno MATHIEU A.A.P.P.M.A. amicale de la Fario

Hervé BEUZIT A.A.P.P.M.A. Le Réal

Marc DUCROS A.A.P.P.M.A. B.V.A.

Philippe PEYRIC A.A.P.P.M.A. A.P.A.S.M.C.

Didier RAGOT A.A.P.P.M.A. La gaule amicale

William RAGOT A.A.P.P.M.A. A.P.P.A.D.

Frédéric VINCENTI A.A.P.P.M.A. A.P.P.A.D



Pouvoir au Président

Le conseil d'administration a décidé de donner :

- Le pouvoir d'engager l'association dans toutes les démarches nécessaires dans l'intérêt de la fédération.
- Le pouvoir permanent au président pour signer tout acte ou document engageant la fédération

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois : 26 février, 25 juin, 8 octobre, 17 décembre

Les membres du bureau se sont réunis 2 fois : 4 avril et 26 septembre et le 15 décembre

La Commission Jeunes

Jean-Louis BOLEA / Jean-Louis BERIDON / Alain ZIEBEL / Laurent PEONAS / Jérôme BOLEA / Luc ROSSI / Christophe ELOY.

Celle-ci a pour objet l'organisation de la Coupe Départementale Jeunes, qui se tient annuellement. Cette compétition réunit les vainqueurs des diverses manches qualificatives préparées par les associations de pêche locales à des dates prédéfinies en accord avec la commission. Cet événement contribue à la **promotion de la pêche auprès de nos jeunes** dans tout le département et permet d'unir pour une journée des centaines de jeunes autour d'un loisir nature, au bord de l'eau.

La Commission veille à ce que la Coupe se déroule dans de bonnes conditions dans le respect des règles et de l'éthique halieutique. Années après années, ces bénévoles amendent la manifestation par des mesures appropriées. Ils s'évertuent à sensibiliser toujours plus de partenaires à la bonne cause pour l'obtention de lots réservés aux petits pêcheurs, amoureux de la nature.

En 2010, la Coupe départementale Jeunes est rebaptisée le : **Championnat départemental Jeunes ou CDJ**

Cette commission s'est concertée cette année par mail aux vues de la crise sanitaire.

Représentation fédérale à divers organismes

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CODERST	A. ZIEBEL	L. ROSSI
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES CARRIERES	A. ZIEBEL	L. ROSSI
GEMAPI TOULOUSE	L. PEONAS	S. CONAN ou P. BERNINI
GEMAPI CADIERE	L. ROSSI	S. CONAN ou P. BERNINI
GEMAPI ARC	J.L. BERIDON	S. CONAN ou P. BERNINI
SMAVD et NATURA 2000	L. ROSSI	S. CONAN ou P. BERNINI
CLE ARC	J.L. BERIDON	S. CONAN ou P. BERNINI
GIPREB	L. ROSSI	S. CONAN ou P. BERNINI
CONSEIL GENERAL COMITE LOCAL DE GESTION DES DOMAINES	L. ROSSI	B. ABRIAL
GEMAPI HUVEAUNE	B. MATTHIEU	S. CONAN ou P. BERNINI
PLATEAU DE L'ARBOIS	L. ROSSI	B. ABRIAL + S. CONAN ou P. BERNINI
NATURA 2000	A. ZIEBEL	S. CONAN ou P. BERNINI
MASSIF SAINTE VICTOIRE	H. BEUZIT	S. CONAN ou P. BERNINI
CAMARGUE	A. ZIEBEL	S. CONAN ou P. BERNINI
COGEPOMI	L. ROSSI	
COMITE DE GESTION DU GRAND CORMORAN	L. ROSSI	
MRM	L. ROSSI	B. ABRIAL
COMITE DE BASSIN	L. ROSSI	
ARFSUD	L. ROSSI	J.L. BERIDON + B. ABRIAL
UFRMC	L. ROSSI	B. ABRIAL
FNPF	L. ROSSI	J.L. BOLEA
CHI	L. ROSSI	J.L. BOLEA
SYNDICAT DE L'ANGUILLON	L. ROSSI	J.L. BOLEA + D. RAGOT
CDOA	L. ROSSI	
AGENCE DE L'EAU	L. ROSSI	
REGION SUD AGORA	L. ROSSI	
ADJUDICATION BAUX PUBLICS	L. ROSSI – A. ZIEBEL – B. ABRIAL – J.L. BERIDON	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES	L. ROSSI	NOUVEAU
PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES	L. ROSSI	NOUVEAU

Participation aux réunions

LA FEDERATION SIEGE ET PARTICIPE A DE NOMBREUSES REUNIONS

- FNPF
- L'Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée Corse
- L'Union des Fédérations de l'Arc Méditerranéen (dissoute depuis 1^{er} novembre)
- L'Association Régionale des Fédérations Provence Alpes Côte d'Azur
- L'Association Migrateur Rhône Méditerranée

FINANCEURS

- Agence de l'eau
- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

LES ADMINISTRATIONS

- Préfecture
- CODERST
- Commission des carrières

GESTIONNAIRES DES COURS D'EAU

- Syndicats de rivières (Huveaune, Arc, Touloubre, Anguillon)
- Contrat de canal (comtat à la mer – Crau sud Alpilles)

NATURA 2000

- Camargue
- Grand Rhône
- Crau humide
- Durance
- Etangs Istres, Fos
- Garrigue de Lançon et chaines alentours
- Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles
- Marais zone humide étang de Berre
- Plateau de l'Arbois
- Sainte Victoire
- Rhône aval
- Alpilles

De nombreuses réunions ont eu lieu tout au long de l'année avec nos partenaires afin de présenter nos projets.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 a validé tous les projets présentés par la Fédération

Le CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR a, quant à lui, validé une partie des projets en les regroupant sous une seule dotation.

Tous les dossiers de demande de subvention 2022 pour le département et la région ont été envoyés en ligne.

AGENCE DE L'EAU : Présence au Comité de bassin

Le Personnel fédéral

Une Directrice administrative et financière : Mme Gladys BESSON

Poste en Contrat à Durée Indéterminée depuis 1^{er} décembre 1988.

- *Gestion des payes, comptabilité.*

Un agent administratif : Mme Valérie VIALATTE

Poste en Contrat à Durée Indéterminée, à raison de 30h/semaine, depuis le 14 décembre 2009 temps complet 35h depuis le 1^{er} avril 2017.

- *Secrétariat administratif, communication.*

Un responsable technique : M. Sébastien CONAN

Poste en Contrat à Durée Indéterminée depuis le 1^{er} janvier 2005.

- *Mise en œuvre de programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau*

- *Conseil et appui technique auprès des A.A.P.P.M.A.*

- *Suivi de dossiers environnementaux*

Un agent de développement/ pisciculteur : M. Clément MOUGIN

Poste en Contrat à Durée Indéterminée depuis le 1^{er} mars 2016.

- *Gestion de l'écloserie fédérale, garderie, pêche électrique.*

Un chargé de mission : M. Paolo BERNINI

Poste en Contrat à Durée Indéterminée depuis le 11 janvier 2021.

Un technicien qualifié : M. Guy PERONA

Poste en Contrat à Durée Indéterminée, depuis le 1^{er} février 2008.

Un chargé de développement : M. Adrien ROCHER

Poste en Contrat à Durée Indéterminée depuis le 1^{er} janvier 2015.

- *Mise en place du programme pédagogique de la Maison départementale de la Pêche et de l'Eau*

- *Éducation à l'environnement, animation, garderie.*

Un agent de service : M. Laurent BENON

Poste en Contrat Déterminé CAE, du 25 janvier 2021 au 24 janvier 2022. Renouvelé du 25 janvier 2022 au 24 juillet 2022, poste à durée indéterminée depuis le 1^{er} août 2022.

- *entretien des locaux et des aquarium, participation au pêche électrique.*

Agent de développement : M. Benjamin SOPENA

Poste en Contrat Déterminé du 21 septembre 2020 au 2 juillet 2021 et du 05 juillet 2021 au 04 octobre 2021.

Contrat à Durée Indéterminée, à raison de 35/semaine depuis le 5 octobre 2021.

- *Garderie, gestion de l'écloserie fédérale, entretien des aquariums, pêche électrique.*

Ensemble, ils œuvrent à la protection du milieu aquatique et à la promotion de l'activité pêche.

Les Stagiaires

La Fédération accueille tout au long de l'année des stagiaires de différentes structures et de différents niveaux d'étude. Cette année la fédération a accueilli 4 stagiaires malgré la situation sanitaire actuelle en respectant le protocole en vigueur.

NOM/PRENOM	NIVEAU	STRUCTURE	DATE
BACIGALUPO Raphaël	3 ^{ème}	Collège Sophie Germain 13080 Luynes	
SIMON Nathan	1 ^{ère} tech STAV	Lycée agricole Valabre 13120 Gardanne	04 avril / 08 avril
KHELOUFI Yacine	BPJEPS	CFPPA 23150 Ahun	18 avril / 25 mai
CARLOTTI Cédric	BPJEPS	CFPPA 23150 Ahun	18 avril / 25 mai 25 juillet / 31 juillet
BONNEFOUS VANCHE Victor	2 nd	Lycée agricole Valabre 13120 Gardanne	13 juin / 17 juin
MOLLET Augustin	2 nd	Lycée agricole Valabre 13120 Gardanne	30 mai / 10 juin
FERRIAUD Aubin	2 nd nature GMNF	MFR 84600 Richerences	03 octobre / 14 octobre 24 octobre / 28 octobre
CHASSAN Lilian		INSTITUT LES PARONS 13100 Aix en Provence	7 octobre / 18 octobre

Formations

Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail : Benon Laurent, Rocher Adrien et Mougin Clément.

Permis bateaux fluvial et côtier : Rocher Adrien, Mougin Clément et Bernini Paolo.

Opérateur pêche électrique : « BO exécutant » : Rocher Adrien, Bernini Paolo, Benon Laurent et Sopena Benjamin.

BE manœuvre pêche scientifique à l'électricité : Pérona Guy.

BE manœuvre pêche scientifique à l'électricité : Mougin Clément

Sauveteur Secouriste du Travail : Vialatte Valérie, Conan Sébastien et Sopena Benjamin.

CACES : Sopena Benjamin.



LES 20 ASSOCIATIONS AGREES DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

AIX EN PROVENCE

Association de pêche du pays d'Aix et du val de Durance (A.P.P.A.D.)

ARLES SAINT MARTIN DE CRAU

Amicale des pêcheurs à la ligne d'Arles / saint Martin de Crau (A.P.A.S.M.C.)

AURIOL

Amicale de la Fario

BERRE L'ETANG

Association de pêche et de pisciculture de la Basse vallée de l'Arc c (A.B.V.A.)

CHATEAURENARD

La gaule amicale

ENTRESSEN

Société de pêche du grand étang

FUVEAU / ROUSSET

Société de pêche de Fuveau/Rousset

GRANS

La Touloubre Grançoise

JOUQUES

Société de pêche le « Réal »

MALLEMORT

Les pescadous de Mallemort

MARSEILLE / AUBAGNE

Association de pêche Marseille/Aubagne (A.M.A.P.)

NOVES

Amicale des pêcheurs Novais

PELISSANNE / SALON DE PROVENCE

Association des pêcheurs à la ligne et riverains de la Touloubre

SAINT-CANNAT

La truite du Bailli

SAINT-CHAMAS

Association de pêche et de pisciculture de la Touloubre (A.P.P.A.T.)

SAINT-PAUL LEZ DURANCE

Société de pêche de Saint-Paul lez Durance

SAINT-REMY DE PROVENCE

Li pescaïre dé San Roumié

SENAS / ORGON

Entente halieutique de la Durance

TARASCON

Société piscicole de la montagnette

VITROLLES

Association de l'Infernet Cadière

Dans le courant de l'année, quelques changements ont eu lieu dans L'AAPPMA « la société piscicole de la montagnette » (Tarascon) :

Président : Florian TUVIGNON

Trésorière : Christelle SULTANA

Une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.), est constituée de bénévoles, elle veille à la protection du patrimoine piscicole de son territoire hydrographique.

On peut classer les missions d'une A.A.P.P.M.A. en cinq points principaux :

- Détenir et gérer des lots de pêche,
- Organiser la surveillance, la gestion et l'exploitation des droits de pêche.
- Effectuer toutes les interventions pour la mise en valeur du patrimoine piscicole et les milieux aquatiques, par la lutte contre le braconnage, la pollution des eaux, la destruction des zones essentielles telles les frayères...,
- Mener des actions d'information afin de promouvoir l'éducation des pêcheurs.
- Organiser des manifestations au bord des rivières pour promouvoir la pêche et passer de bon moment en famille.

Le réseau hydrographique

Le département des Bouches-du-Rhône offre aux pêcheurs une richesse et une diversité à la fois piscicole et halieutique avec, entre autres, le Rhône, fleuve abritant plus de 55 espèces de poissons, notamment les poissons de mer comme le mulot (muge) ou le bar, les grands migrateurs tels que l'alose ou bien l'anguille pour les aventureux de la pêche sportive. N'oublions pas les carnassiers comme le sandre, le silure ou le brochet qui attirent en nombre les pêcheurs, et pouvant avoisiner les 100 kilos ! pour le silure.

Un des autres attraits piscicoles du département se révèle être l'affluent principal avec 305 Km de la rive gauche du Rhône avec une incroyable richesse de l'espace naturel, à savoir la Durance. Elle naît près de Montgenèvre dans les Hautes-Alpes traverse Briançon, Embrun, Sisteron et Cavaillon avant de se jeter dans le Rhône au Sud d'Avignon.

- 114 km de cours d'eau de 1^{ère} catégorie,
- 1415 km de cours d'eau de 2^{ème} catégorie,
- 1070 ha de lacs et plans d'eau de 2^{ème} catégorie.

Les étangs fédéraux



LES JONQUIERS



LE SAN PAYRE



ETANG DES AULNES



LAC DE PEYROLLES

LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

Dans une optique d'optimisation, mais aussi dans le but de développement l'écocitoyenneté, la Fédération a instauré des moyens de communication ce autour d'une volonté de déclencher une prise de conscience importante quant au respect à tenir envers la nature, en informant la population sur ses multiples actions menées.

Pour ce genre de structure, financée essentiellement par des subventions et régie par le volontarisme de bénévoles, la communication est un atout primordial qu'il faut chaque jour mettre en œuvre.

La pratique de la pêche est un atout supplémentaire dans le développement de notre département. Les cartes et les renseignements pratiques sont autant d'invitations à la découverte du patrimoine nature.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Le Guide des Bouches-du-Rhône : Pêche en eau douce et Tourisme

Dans le cadre de la politique de communication, la promotion de la pêche se traduit par un support de communication répondant à plusieurs objectifs :

- Faire connaître la Fédération,
- Faire découvrir ses actions (environnement, communication, repeuplement piscicole),
- Promouvoir l'activité de pêche en présentant les 20 associations de pêche.
- Véhiculer une image de la Fédération via un visuel attrayant.
- Intéresser la pêche à tout public en montrant les avantages de cette activité de plein air, en simplifiant la présentation de la réglementation et la recherche d'information.

Dans l'optique de promouvoir les sociétés de pêche locales dans une dimension à la fois halieutique et touristique, une présentation de chacune d'entre elles, sous forme de fiche pratique, est proposée au public.

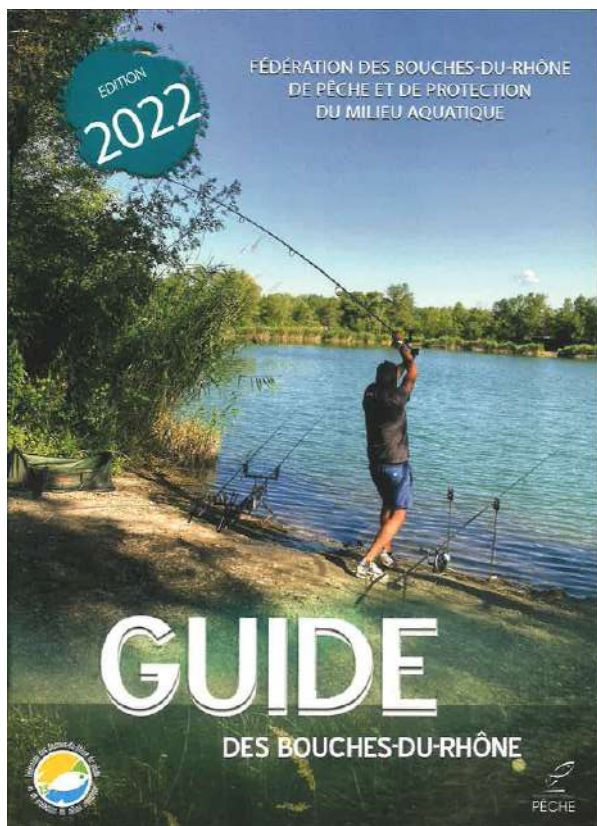
Le guide, illustré et aéré, est d'une lecture facile et agréable. La réglementation est mise à jour et réorganisée chaque année pour allier cohérence et simplification dans la recherche d'information.

Selon la stratégie de communication engagée, un effort a été porté sur l'élaboration du Guide Pêche puisqu'il est le support de communication phare de notre Fédération regroupant et véhiculant moult informations.

Il répond aux aspects liés aux missions, aux activités et aux objectifs de la Fédération, ainsi qu'aux attentes du public (pêcheurs, touristes, écocitoyens) en matière d'information. La réglementation de la pêche mise à jour et simplifiée, la pêche et l'environnement, les Ateliers Pêche Nature, la pêche touristique.

Pour la réalisation de cet ouvrage **Guide des Bouches-du-Rhône : Pêche en eau douce et Tourisme**, évoquant les orientations de la Fédération en termes de promotion pêche, la recherche de partenaires financiers est, pour chaque édition, incontournable.

1^{ère} et dernière de couverture



Ce guide départemental est diffusé à tous les pêcheurs, aux Offices de tourisme, distribuer lors des manifestations. Il est également disponible en téléchargement sur notre site internet.

Les objectifs de ce support de communication sont multiples :

- Développer les pratiques halieutiques,
- Valoriser la pêche dans notre département,
- Faire connaître et découvrir les milieux aquatiques,
- Valoriser les milieux aquatiques,
- Faire connaître le département des Bouches-du-Rhône,
- Règlementation dans notre département,
- Tarif et information sur la réciprocité.

ANNONCEURS DU GUIDE PECHE 2022

Plusieurs partenaires, que nous remercions à nouveau, nous font confiance depuis quelques années déjà et grâce à leur participation financière, nous avons pu une fois de plus atteindre nos ambitions en termes de communication halieutique et environnementale.

A nos côtés, dans les pages du Guide, nous retrouvons :

C.H.I.



DURANCE GRANULATS



GROUPE EAUX DE MARSEILLE



ERDF et RTE



EDF



ARMORVIF



PRESQU'ILE REAL PLANTAIN



LA CARTE DE PECHE

Chaque année, une affiche, avec les différentes cartes de pêche, sur les caractéristiques qu'elles proposent et les tarifs, est transmise à toutes les A.A.P.P.M.A. des Bouches-du-Rhône et à leurs dépositaires. En effet, il faut informer les pêcheurs ainsi que les revendeurs partenaires

Les pêcheurs ➤ Sur l'existence des possibilités d'utilisation désormais proposées,

Les revendeurs ➤ Pour les aider à présenter et vendre la nouvelle carte, en leur apportant des précisions sur le rôle des différents timbres.

Une affiche a été conçue permettant une information complète et permanente pouvant être lue et appréciée par tout individu intéressé. De plus, dans ce cas précis, un support imagé est indispensable pour faciliter l'identification visuelle des différentes cartes par rapport à leur couleur respective. L'information est ainsi mieux véhiculée.



Carte de pêche	Cotisation fédérale	Cotisation AAPPMA	Cotisation CPMA	Cotisation C.H.I.	Total	Informations
Personne majeure	27,30	13,50	36,20	SANS	77,00	Pêche en bief et dans les zones aménagées, au bief, à la mouche artificielle, au vif, au poisson mort ou artificiel, à la balaise à distance. Sur les bases de pêche de l'AAPPMA classées et sous public.
Inter-fédérale	27,30	13,50	36,20	23,00	100,00	Le plus : Réciprocité entre les A.A.P.P.M.A. affiliées au C.H.I., ENDO, URNE : tous modes de pêche.
Personne mineure 12/18	13,00	5,30	2,70	Comprise	21,00	Poissons de tous les modes de pêche à la ligne, pêche à 4 canons, affilée au C.H.I., ENDO, URNE. Jouet de moins de 12 ans ou 17 ans de l'année en cours.
Découverte 8/12	0,50	5,00	0,50	Comprise	6,00	Poissons de tous les modes de pêche à la ligne, pêche à 1 canon, affilée au C.H.I., ENDO, URNE. Jouet de moins de 12 ans ou 17 ans de l'année en cours.
Femme	10,80	10,00	14,20	Comprise	35,00	Pêche en 1 ^{er} et 2 ^{ème} catégorie, au bief, au poisson mort ou vif, coupe de nuit à 1 seule ligne pendant les périodes autorisées, et sur toutes les A.A.P.P.M.A. affiliées au C.H.I., ENDO, URNE.
Journalière	7,10	7,00	3,90	SANS	18,00	Informations : que la carte de pêche « Personne Majeure » considère entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre, valide sur toutes les bases de pêche affiliées au C.H.I., ENDO, URNE. D'où la carte de pêche doit être achetée. Remarque : Cette carte est la carte personnelle, validée par le pêcheur à 100% après avoir obtenu la carte de pêche de l'année en cours. D'où la carte de pêche de l'année en cours.
Hebdo. 7j consécutifs	10,00	10,00	13,00	SANS	33,00	Informations : que la carte de pêche « Personne Majeure » pendant 7 jours consécutifs compris entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Toute carte de pêche doit être achetée. Remarque : Cette carte est la carte personnelle, validée par le pêcheur à 100% après avoir obtenu la carte de pêche de l'année en cours. D'où la carte de pêche de l'année en cours.
Exclusivité dans notre département						
Découverte - De 8 ans		-	0,50	Comprise	1,00	Informations : que la carte de pêche « Personne Majeure » pendant 7 jours consécutifs compris entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Toute carte de pêche doit être achetée. Remarque : Cette carte est la carte personnelle, validée par le pêcheur à 100% après avoir obtenu la carte de pêche de l'année en cours. D'où la carte de pêche de l'année en cours.
Personne Handicapée		5,50	36,20	SANS	45,00	Informations : que la carte de pêche « Personne Majeure » pendant 7 jours consécutifs compris entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Toute carte de pêche doit être achetée. Remarque : Cette carte est la carte personnelle, validée par le pêcheur à 100% après avoir obtenu la carte de pêche de l'année en cours. D'où la carte de pêche de l'année en cours.
Personne Handicapée		5,50	36,20	23,00	68,00	Pêche en bief et dans les zones aménagées, au bief, au poisson mort ou vif, coupe de nuit à 1 seule ligne pendant les périodes autorisées, et sur toutes les A.A.P.P.M.A. affiliées au C.H.I., ENDO, URNE. Jouet de moins de 12 ans ou 17 ans de l'année en cours.
Autres cotisations						
Obligation pour les adhérents A.A.P.P.M.A. non réciprocitaire voulant adhérer dans une A.A.P.P.M.A. affiliée au C.H.I.						
	27,30	13,50	-	23,00	63,80	Le plus : Réciprocité entre les A.A.P.P.M.A. affiliées au C.H.I., ENDO, URNE : tous modes de pêche.
Club halieutique interdépartemental					35,00	Si timbre C.H.I. acheté après la carte de pêche.

Toutes les cartes de pêche ne sont disponibles que par internet via les dépositaires ayant signé la convention ou sur cartedepêche.fr

LES RÉSEAUX SOCIAUX

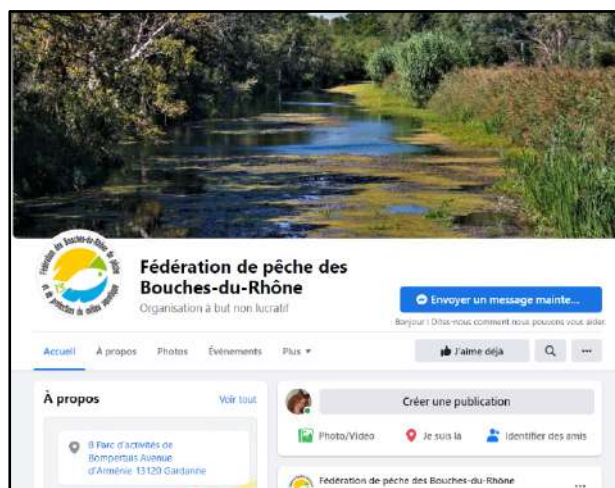
Un site internet

La Fédération possède un site Internet depuis 2004. **peche13.fr**. Le site a été refondu en 2020. Site mis à jour et suivi par M. Alain ZIEBEL qui veille à son bon fonctionnement. Des informations sur nos associations ainsi que des mises à jour au cours de l'année avec les résultats des concours et autres manifestations.



Une page Facebook

Les publications fédérales sont régulièrement mises à jour tout au long de l'année au fur et à mesure des actions menées par les employés de la Fédération. Le site est alimenté en photos et articles par M. Adrien ROCHER.



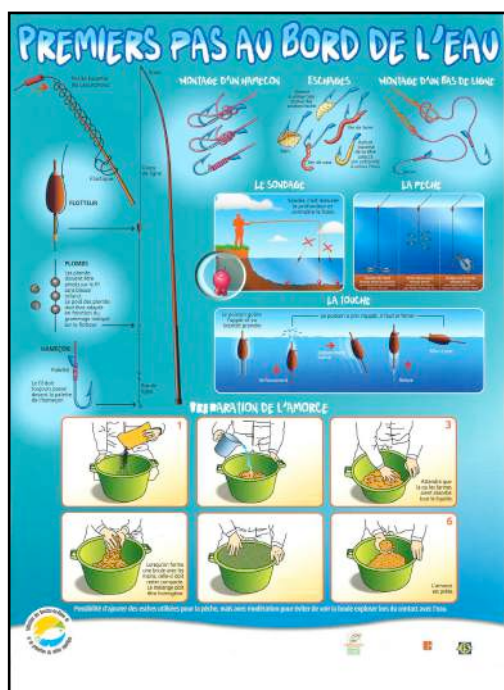
SUPPORTS POUR LES MANIFESTATIONS

Des poissons en affiche



La fameuse « affiche Poissons », projet qui a pu voir le jour grâce au soutien du Conseil départemental 13 ainsi qu'à l'écoute du Service Environnement, en 2004 et refaite en 2013. Ces images de poissons représentatifs de notre faune piscicole sont distribuées dans tout le département, par divers canaux tels que les écoles, collèges et lycées, lors des manifestations desquelles la fédération est actrice, auprès de pêcheurs demandeurs, etc.

Une Fiche technique : Premiers pas au bord de l'eau



Afin de faciliter les « premiers pas au bord de l'eau » d'un pêcheur débutant dans le loisir en général, ou à une technique de pêche particulière, nous avons réalisé une affiche permettant d'expliquer les gestes techniques pour monter des lignes, des conseils pratiques pour constituer une bonne amorce, ou pour guider vers d'autres utilisations.

Cette affiche « conseils » pourra être notamment employée lors d'initiations à la pêche, que ce soit vers un public d'adultes ou plus jeune, dans les Ateliers Pêche Nature, avec le public scolaire...

Il s'agit d'un document utile, et à vaste utilisation.

Des triptiques ou fiches poissons



Une collection de fiches poissons a été réalisée et se veut être au plus proches de ce qu'on peut retrouver dans nos cours d'eau : Espèces présentes, zones, habitats, alimentation etc... Ces nouveaux documents sont mis à disposition lors des salons, les enfants sont toujours ravis découvrir les espèces présentes dans les rivières où ils pêchent.

Des 'roll up'



L'anatomie d'un poisson, coupe d'un cours d'eau, cycle des migrateurs, écosystème aquatique, épuration, la pêche au brochet, la truite Fario, l'anguille, le black-bass, le brochet, le sandre, le silure, les écoles de pêche agréées : apprendre et progresser, les poissons et les hommes, l'étang, l'eutrophisation, origine des rivières, pêche à la truite, pollution, profil d'un cours d'eau, zone à brèmes, zone à ombres et à barbeaux, zone à truites, écrevisses de France.

Une borne interactive



Une borne interactive a été créée notamment pour les animations et les participations à des salons professionnels. Un outil très pratique et ludique pour informer et sensibiliser le public, parents et enfants à la découverte de nos rivières et aux espèces présentes

Communication par l'image

Afin d'être reconnu sur le terrain, la Fédération a fait recouvrir la remorque aquarium, le camion de l'animation ainsi que le véhicule de l'équipe entretien rivière, plus que des mots les images parlent d'elles même. Une communication visuelle marque souvent mieux les esprits que les écrits.



LA PECHE ET LA PRESSE

La volonté de la Fédération à communiquer et à partager son amour de la nature, plus précisément des cours d'eau, et de la pêche, et surtout ses engagements multiples sont reçus favorablement par le monde journalistique. La Fédération développe sa notoriété. Des articles, provenant aussi de nos associations locales, démontrent que la politique de communication atteint ses objectifs, se ramifie et se fortifie.

Nous sommes en présence d'une communication correspondant davantage au travail accompli par le personnel, les bénévoles, et les administrateurs de la Fédération, qu'il y a un certain nombre d'années. Mais il est néanmoins difficile de faire parler de pêche en eau douce dans un département qui rallie beaucoup d'activités, et surtout la proximité du domaine maritime.



LA BELLE PRISE
Un sandre de 6,2 kilos
et 1,02 m

Loin des ambiances de concours, du côté de Fourques (30), le pêcheur Joseph Figueroa a pris, le 1^{er} octobre dernier, au vif, un sandre aux mensurations exceptionnelles, et enregistrées d'ailleurs illico par l'association des pêcheurs Arles - Saint-Martin-de-Crau afin d'établir une déclaration officielle de "grosse prise". Le sandre pêché pèse 6,2 kilos et mesure 1,02 m, il figure actuellement aux premières places des prises du département. Le poisson a été sorti des eaux du Rhône. /PHOTO DR



LA PECHE ET LA RADIO

Nous avons fait cette année une campagne de publicité sur les ondes radio des Bouches-du-Rhône, sur RADIO STAR et SKYROCK du 28 février au 12 mars, du 18 mars au 30 avril et du 23 mai au 4 juin, un spot de 20' sur l'ouverture de la truite et du brochet. Un reportage sur la pêche sur BFM région également pour promouvoir notre loisir auprès des pêcheurs.

CI-MEDIA (RADIO STAR – SKYROCK)

180 messages de 20'' sur les deux radios + une offre spéciale de 90 messages de 20'' offerts sur les deux radios. Communication sur trois événements :

- 1/ l'ouverture de la truite : du 28 février au 12 mars
- 2/ l'ouverture du brochet : du 18 avril au 30 avril
- 3/ la journée nationale de la pêche : du 23 mai au 4 juin

COUT TOTAL TTC : 5 799,36 €

BFM PROVENCE MARSEILLE

Un module-1 semaine-1 chaîne production d'un format reportage de 3 min, 10 diffusions TV
20 bandes annonces génériques -diffusion site et application – productions d'un spot TV de 20 secondes
50 diffusions en écrans publicitaires

COUT TOTAL TTC : 5 880,00 €



PRESENCE DE LA FEDERATION DANS DIVERSES MANIFESTATIONS

Congrès



Après cette grande crise sanitaire, il est bien de se retrouver pour parler de nos actions, passées et à venir. Lors de notre congrès étaient présents : Monsieur Claude PICCIRILLO (maire de St Victoret), Maitre Monique MAHI-MA-SOMGA (avocate de la Fédération), Monsieur Yves VIDAL (conseiller départemental des Bouches-du-Rhône), Monsieur Eric DIARD (député de la 12^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône), Monsieur Louis FONTICELLI (président de la FDAAPPMA83). Ils ont pris la parole à tour de rôle pour valoriser nos cours d'eau, nous soutenir et encourager dans notre implication dans la préservation du milieu aquatique.

Monsieur Paolo BERNINI (chargé de missions fédéral), Monsieur Adrien ROCHER (agent de développement fédéral) et Mme Delphine RUIZ (chargée de mission à l'association régionale des fédérations) nous ont exposés une partie de leurs missions, préservation des milieux, études sur certaines espèces, etc...

Une remise de médaille du mérite associatif FNPF a été remis à Monsieur Jean-Louis BERIDON et Jean-Louis BOLEA par Monsieur Louis FONTICELLI administrateur national et président de la FDAAPPMA83.

S'en est suivie un apéritif, un repas au cours duquel d'autres récompenses ont été distribuées aux bénévoles des AAPPMA pour leurs implications et leur soutien au milieu aquatique, c'est tout au long de l'année que ces membres œuvrent pour la protection et l'entretien des milieux aquatiques, ils organisent aussi des manifestations afin de promouvoir le loisir pêche et créer des passions auprès de la jeunesse.







Salon des agricultures de Provence 3,4,5 juin

Pendant 3 jours, sur les 400 hectares du très beau site du Domaine du Merle situé à Salon-de-Provence, cette manifestation gratuite et en pleine nature est une invitation à la découverte des richesses agricoles de la Provence et des produits de terroir.



Un dimanche en Durance



Foire agricole de la Saint Michel Gardanne

De 10h à 18h c'est plus de 50 exposants qui étaient au rendez-vous !

Marché de producteurs, animations, et découverte des animaux vous attendaient tout au long de la journée.



LES CONCOURS

Championnat Départemental Jeunes

Un championnat départemental jeune est organisé depuis de nombreuses années dans le département pour les pêcheurs de demain. Ce championnat est précédé de manches qualificatives dans quelques associations donc les dates sont largement diffusées sur les réseaux, dès que l'enfant est qualifié il peut alors participer à la grande finale qui se déroule sur différents secteurs chaque année, cette année les pêcheurs en herbe c'étaient réunis au plan d'eau du San Payre à Peyrolles en Provence.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNE 2022

FINALE ETANG DU SAN PAYRE SAMEDI 11 JUIN 2022

DATES DES QUALIFICATIFS

AAPPMA Aix en Provence (APPAD)

- Samedi 14 mai, Gardanne (plan d'eau de Fontvenelle) 14h00.
- Samedi 28 mai, Trets 14h00.

AAPPMA Arles/St Martin de Crau (APASMC)

- Samedi 7 mai, Chapelette domaine du lac.
- Samedi 4 juin, Canal de la vallée des Baux Arles Fourchon.

AAPPMA Noves

- Samedi 14 mai, plan d'eau de Cabanne.

AAPPMA Saint Chamas (APPAT)

- Dimanche 5 juin, plan d'eau de Saint Suspi.

AAPPMA Tarascon

- Dimanche 3 avril, étang de Rambaille petit lac.
- Dimanche 8 mai, étang de Rambaille petit lac.

AAPPMA Vitrolles

- Samedi 28 mai, lac de la Tuilière.
- Samedi 4 juin, lac de la Tuilière.

(Les enfants peuvent se qualifier dans une de ces 6 associations)



Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
8 parc d'activités de Bompertuis - Avenue d'Arménie 13120 Gardanne
04 42 26 59 15 - fdpeche13@free.fr



RESULTATS DE LA FINALE

POUSSINS			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	ROSSI Léandro	INF/CAD	1100
2	SIMON Maelys	APPAD	770
3	CARMONA Giulian	INF/CAD	680
4	PUPPO Ruben	APASMC	630
5	ELOY Jules	INF/CAD	600
6	BROUILLET Evan	APASMC	600
7	CHOQUET Lindsey	APPAD	480
8	BERNADINI FAUCHON Flora	APPAD	25

MINIMES			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	HERBEAU Axel	APPAD	1580
2	BUCELLARI Lilou	APASMC	1560
3	PEZIERE Théo	APASMC	1340
4	GUYOMARD Joan	APASMC	1100
5	COLLINEAU Maxime	APPAD	730
6	MARTINEZ GUTTERIEZ Tiago	INF/CAD	700
7	INCORVAIA Luciano	APPAD	690
8	LAUGIER Anthonin	INF/CAD	640
9	LAUGIER Nathan	INF/CAD	600
10	IMBERT Tonin	APPAD	500
11	CARMONA Alessandra	INF/CAD	470
12	MALBEC Mathis	APASMC	440
13	MURRU Stani	APPAD	420
14	CHOQUET Kenzo	APPAD	360
15	MALBEC Léa	APASMC	240
16	BOUDAUD Yanis	APPAD	---
17	SARRAN Ludovic	APPAD	---



CADETS			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	LOGEROT Damien	APPAD	1910
2	VEISLINGER Thibaut	APASMC	1810
3	GRAZIANI Pablo	APASMC	1450
4	BEGLIN DEL MISSIER Nathan	APASMC	1400
5	ROMERO Miguel	APASMC	1070
6	BORRAS Melvin	APPAD	1000
7	BONNAVION Enzo	APASMC	690
8	THERON Léo	INF/CAD	650
9	LAURENT Raphael	APASMC	570
10	GARULA Alexandre	APASMC	560
11	NOE Lilian	APASMC	510
12	CINGLAND Aurélien	APASMC	470

JUNIORS			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	DELEU Théo	APPAD	2510
2	GUISGAND Florian	APASMC	920
3	LAURENT Bastien	APASMC	690



Enduro carpe

Des compétiteurs super sympas, et performants puisque pas moins de 54 poissons qui ont été capturés durant ces 48h de pêche, pour un poids total de 511,230 kg de poissons !

En tout ce sont donc 31 carpes miroir, 17 carpes communes, 5 amours blancs et 1 esturgeon qui ont été capturés, avec un poids de 24,3 kg pour le plus gros spécimen sorti (carpe miroir)

Félicitations à tous les participants, nous n'avons pas eu aucun capot cette année.

Les vainqueurs sont les mêmes que l'année dernière ! Ils ont mis tout le monde d'accord avec 198,6 kg de poissons capturés à eux seuls (22 poissons...)

ENDURO CARPE 2022
29, 30, 31 Juillet (48h)
Etang du SAN PAYRE
Peyrolles en Provence

3 000 € DE LOTS EN JEU

Inscriptions du 27 juin 2022 au 01 juillet 2022
au 04.42.26.59.15
Règlement : peche13.fr
10 places, 150 € par équipe de 2 pêcheurs

Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

DURANCE GRANULATS
DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE
MRM
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



RESULTATS ENDURO

CLASSEMENT	EQUIPE	NBR. DE PRISE	POIDS KG
1	RELINGER Benjamin / LEPETIT Fabien	22	198,600
2	MATTEUCCI Grégory / RENIEZ Clément	6	67,040
3	CHATAIGNIER Cédric / DUMARCHE Thomas	7	55,190
4	PEPONAS Laurent / VOITURIER Frédéric	7	51,500
5	GARCIA Yoan / RICHELET-CADOUX Bastien	3	36,620
6	BERTINI Mickael / TWITCHIN Tim	3	32,080
7	GONZALVEZ Benjamin / VALLIER Michel	2	22,100
8	MEYER Vincent / SIMON Jérémy	2	21,110
9	BAU Claude / MAUCLER Philippe	2	19,800
10	SANTORO Mattéo / DELEU Yoann	1	7,530

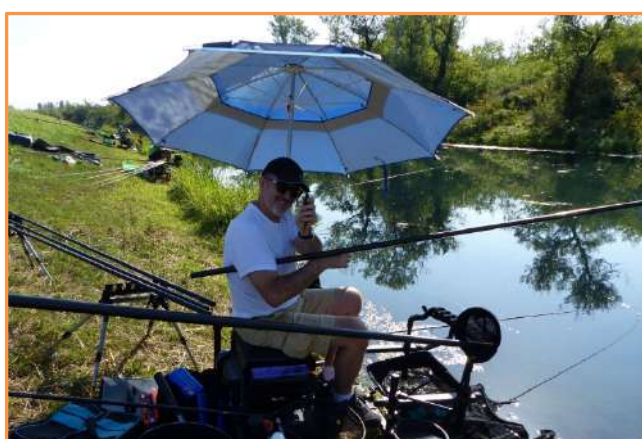


Compétition pêche au coup

Le dimanche 04 septembre s'est tenue la 3ème édition de notre compétition amicale de pêche au coup ! Cette année encore, nous avons donné rendez-vous aux compétiteurs sur le contre canal du Rhône, à Saint Pierre de Mézoargues. Ils sont 18 à avoir répondu présent pour venir s'affronter dans une ambiance conviviale au bord de l'eau !

Pour l'occasion, nous avons créé 3 secteurs de 6 places, et les résultats ont été plutôt différents sur les 3 secteurs, puisque sur le secteur 1 ce sont 18,550 kg de poissons qui ont été pêchés, sur le secteur 2 ce sont 16,260 kg de poissons et sur le secteur 3 ce sont 25,260 kg de poissons qui ont été sortis !

Au total, ce sont finalement 60,070 kg de poissons qui ont été capturés par nos compétiteurs !



RESULTATS PECHE AU COUP

CLASSEMENT 2021			
NOMS/PRENOMS	Poids	CLASSEMENT SECTEUR	CLASSEMENT GENERAL
MONSERAT Jean-Luc	8390	1	2
FREMANT Laurent	3490	3	9
CORTALE Christophe	2650	4	11
SIMON Jérémy	110	6	18
DELEU Théo	400	5	15
RELAVE Pierrick	3510	2	6
MASSOTIER Pascal	4570	1	3
ISAIAI Christophe	3770	2	5
VINCENTI Frédéric	3740	3	7
MARCHAND Benoit	1110	6	17
NOLLET Patrick	1570	4	12
MEAT Stéphane	1500	5	14
GLEYSE Mathieu	10630	1	1
MAGGY Jean-Claude	1790	6	16
WEDLING Grégory	3710	3	8
DELEU Bruno	4140	2	4
DOUCET Emmanuel	2030	5	13
ORY Robin	2960	4	10



Compétition 'float tube'

Jolie édition encore de la compétition « float tube » ! Les brochets et perches au rendez-vous ainsi que du sandre cette année, un temps superbe, une bonne ambiance. Ce sont donc 142 perches, 21 brochets et 1 sandre maillé qui ont été capturés. Ne sont pas comptabilisés les très nombreux poissons non maillés, dont beaucoup de sandres juvéniles ! Ça promet pour la suite.

COMPETITION FLOAT TUBE

2022

Dimanche 02 octobre 2022
Lac de Peyrolles en Provence

3000 euros de lots en jeu !

Inscriptions du 09 septembre au 28 septembre 2022
50 euros / pêcheur (places limitées)

Carte de pêche 2023 offerte aux 10 premiers classés

Règlement et inscriptions peche13.fr ou 04.42.26.59.15





RESULTATS FLOAT TUBE

	NOMS / PRENOMS	PRISES	RESULTATS
1	CASTOR Vincent	3 brochets, 5 perches	3011
2	SARAFIAN Christophe	2 brochets, 6 perches	2824
3	VERON Jérémy	1 brochet, 6 perches	2274
4	PLA Salvador	2 brochets, 4 perches	2169
5	BERAUD Christophe	1 brochet, 6 perches	2081
6	LASSIETTE Alexis	1 brochet, 6 perches	1973
7	FAYOLLE Mickael	1 brochet, 6 perches	1925
8	MAUREL Johan	1 brochet, 6 perches	1827
9	GARCIN Lucas	1 brochet, 4 perches	1659
10	ALLEMANY Frédéric	6 perches	1473
11	MILLEVILLE Antonin	1 brochet, 3 perches	1419
12	BERRITO Tony	1 brochet, 3 perches	1419
13	KACED Maxence	6 perches	1379
14	PERRIN-TOININ Jean-Benoit	6 perches	1371
15	TRAINAUD Julien	6 perches	1363
16	CAVELIER Jules	6 perches	1357
17	TORSIELLO Ludovic	6 perches	1275
18	DESOIL Bruno	1 brochet, 3 perches	1262
19	HEYSE Nicolas	1 brochet, 3 perches	1222
20	PARMENTIER Benoit	1 brochet, 3 perches	1188
21	TALIANA Jonathan	1 brochet, 2 perches	1110
22	ROLAND Robin	5 perches	1081
23	BONVINI Christian	4 perches	978
24	COMBO Tommy	1 brochet	860
25	PANTEL Florian	4 perches	855
26	BENZEMRANE Sofiane	1 brochet	765
27	VENUXEEM Lenny	1 brochet	695
28	ALMERO Jérémy	3 perches	675
29	BOETTO Christophe	2 perches	560
30	PENONNE Florian	2 perches	448
31	TORTOSA Ludovic	2 perches	400
32	MILLAUD Johan	1 perche	277

38 Participants dont 6 capots

146 perches, 21 brochets et 1 sandre. Plus grosse prise : Brochet de 86 cm.



LES OPERATIONS PROMOTIONNELLES

Chaque année, afin de dynamiser la pêche et son ouverture, d'attirer de nouveaux pêcheurs et de récompenser des pêcheurs fidèles, la Fédération organise deux opérations se sont quelques pêcheurs qui se voient attribué un lot dont le plus petit étant la carte de pêche pour l'année suivante. Nous avons conservé ces opérations promotionnelles

Opération « grosses prises »

La Fédération a mis en place depuis plusieurs années, un concours récompensant les plus grosses prises des espèces de poisson suivantes : Black Bass, Brochet, Carpe, Chevesne, Perche commune, Sandre, Silure, Tanche et Truite Fario.

Grosses prises

2022

ESPECES RECOMPENSEES

Black bass,
brochet, carpe,
perche, sandre,
silure, tanche,
truite Fario.

2 cartes de pêche par espèces pour 2023
1 gain par pêcheur
Du 1^{ER} décembre 2021 au 30 novembre 2022

Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique
8 Parc d'activités de Bompertuis - Avenue d'Arménie
13120 Gardanne
04.42.26.59.15 - fdpeche13@free.fr





**Les deux plus grosses prises de chaque catégorie de poissons
sont primées d'une carte de pêche interfédérale
pour l'année suivante**

RESULTATS DE L'OPERATION

NOMS NUMERO D'ADHERENT	POIDS kg / TAILLE cm	LIEU DE PRISE	AAPPMA
BLACK BASS			
ROUYEYRE Jérémy	2,050 / 54	Canal vallée des Baux	APASMC
TRESCENTS Didier	1,800 / 52	Canal Arles à Fos	APASMC
BROCHET			
HONVAULT Grégory	8,000 / 104	Lac de la Tuilière	INF / CAD
IGUETAI Abdellah	7,200 / 104	Lac de la Tuilière	INF / CAD
CARPE			
GONZALVEZ Benjamin	27,350 / 100	San Payre	APPAD
SCHLIEBACH Stéphane	26,500 / 100	Lac de la Tuilière	INF / CAD
PERCHE			
DALIGAULT Thibault	2,175 / 51,5	Mallemort	MALLEMORT
BROUILLET Mickaël	1,430 / 53	Canal vallée des Baux	APASMC
SANDRE			
DEMELLINI Bernard	9,750 / 102	Canal Arles à Fos	APASMC
FIGUEROA Joseph	6,200 / 102	Grand Rhône Arles	APASMC
SILURE			
VERDIER Stéphane	242 cm	Rhône	APASMC
TANCHE			
SANTORO Mattéo	4,500 /	Lac de la Tuilière	INF / CAD
SANTONI Philippe	3,500 / 50	Lac de la Tuilière	INF / CAD
TRUITE FARIO			
PARRA Charles	2,200 / 59	Puy Sainte Réparate	JOUQUES
BAMBA Eziequel	0,581 / 40	Cadière	INF / CAD



Opération « Truites baguées »

Cette opération est organisée dans l'optique d'annoncer l'ouverture de la truite, d'attirer un maximum de pêcheurs sur nos rives et de fortifier cette nouvelle année de pêche. Elle a eu lieu du **12 mars au 31 mai**, c'est 30 bagues qui sont revenues à la fédération, un record depuis ces dernières années la moyenne étant

Alerte info... !!

Ouverture de la pêche à la truite

Samedi 12 mars

Opération truites baguées
Pêchez une truite baguée et vous serez récompensé...!!

Du 12 mars au 31 mai

Nombreux lots à gagner

2 Louis d'or séjours pêche

Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
8 parc d'activités de Bompertuis, avenue d'Arménie - 13120 Gardanne
04.42.26.59.15 – fdpeche13@free.fr

de 20.



RESULTATS DE L'OPERATION

Nom/Prénom	AAPPMA	LOT				
BENSOT Ali	FUV/ROU	CARTE	1	VASSE Jean-Pierre	APPAT	CARTE 15
FERRY Jean-Pierre	INF/CAD	CARTE	2	HATOT Bernard	INF/CAD	CARTE 16
LOMURNO Nicolas	INF/CAD	CARTE	3	GIL Yohan	INF/CAD	CARTE 17
CARMONA Alessandro	INF/CAD	SEJOUR	4	DALIGAULT Thibault	GRANS	CARTE 18
ARTHUR David	FUV/ROU	CARTE	5	SENGSOUVANH J-Marc	APASMC	CARTE 19
GIRONA Didier	BVA	LOUIS	6	BOYER Patrick	AMAP	- 20
SOUCHU Daniel	APPAT	SEJOUR	7	LALLOVEAU Julien	FUV/ROU	CARTE 21
CIPREOS Steven	APASMC	LOUIS	8	VOGT Romain	NOVES	CARTE 22
ESTEVE Jean	APPAD	CARTE	9	MAS Frédéric	APPAD	CARTE 23
DELROISE Dominique	APPAT	CARTE	10	BIANUCCI Gilbert	AMAP	CARTE 24
DEVOUASSOUX Gérard	JOUQUES	CARTE	11	BAUDINO Jérôme	NOVES	CARTE 25
BRAUN Daniel	APPAT	CARTE	12	BARZIZZA Enzo	ST REMY	CARTE 26
MATA Marine	CHATEAU	CARTE	13	JULLIEN Benjamin	APASMC	CARTE 27
LECLERC Jonathan	APASMC	CARTE	14	COUREL Yann	CHATEAU	CARTE 28
				BARAILLE Jérôme	INF/CAD	CARTE 29
				FABRI Sébastien	APPAD	- 30
				AGUERO Julien	AURIOL	- 31



CONVENTION « HEBERGEMENT PECHE »

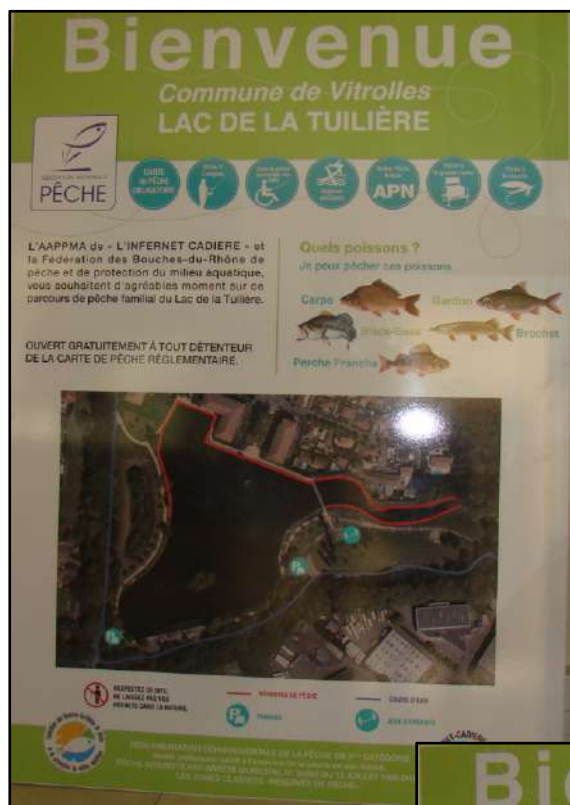
LE PREMIER DANS LES B-D-R

Le développement du loisir pêche nécessite une offre d'hébergement adaptée située sur les sites de pêche à proximité. Le premier hébergement pêche a vu le jour fin avril sur le site bien connu du « Réal Plantain » sur le lac de Peyrolles. Cet endroit est bien connu pour avoir à plusieurs reprises accueilli la fédération pour le concours « float tube » et l'enduro carpe. M. Serge ESPARIAT propriétaire des lieux, devra mettre à disposition de ses hôtes un local pour le séchage et le nettoyage du matériel, cet endroit servira aussi pour conserver les vifs, et les appâts et sera équipé de casiers sécurisés. Avec cette charte de qualité, l'hébergeur pourra proposer des activités pour les accompagnants en liaison avec l'office du tourisme, mettre à disposition un fonds documentaire se rapportant à la pêche et même délivrer des cartes de pêche. Cette convention a été officialisée en présence d'Anne Marie FUCH adjointe au tourisme à la mairie de Peyrolles, Luc ROSSI, Adrien ROCHER et Serge ESPARIAT.



PARCOURS DE LABELLISATION

Deux AAPPMA ont souhaité mettre des panneaux de labellisation sur leur parcours en 2019 (pas de nouvelle demande pour 2021) afin de mieux informer leurs pêcheurs de ce qu'ils peuvent trouver sur place. Ces panneaux d'informations seront installés à TRETZ pour l'AAPPMA APPAD et sur les parcours de l'INFERNET CADIÈRE.



LES ATELIERS A.P.N

ASSOCIATION DES PECHEURS D'ARLES / SAINT-MARTIN DE CRAU

Renseignements au 06.20.64.36.96
Cours le mercredi et samedi de 14h00 à 17h00

8 Rue Jean Henri Fabre
13200 ARLES

Animateurs :

M. Jean-Louis CHAMBEFORT : 06 84 68 49 36
Pêche à la mouche sur demande
M. Philippe PEYRIC : 06 20 64 36 96
M. Pierre ROGLIARDO : 06 71 55 06 32



ASSOCIATION INFERNET-CADIERE

Centre culturel de Fontblanche
13127 VITROLLES
M. Marcel MURAINÉ
Tél. : 04.42.89.06.05
Cours de mars à juin :
Mardi de 18h00 à 19h30
Mercredi après-midi de 14h00 à 17h00

ASSOCIATION A.P.P.A.T

Maison des associations – 21 rue St Exupéry
13250 St Chamas
1 mercredi sur 2 de février à fin juin et de septembre à fin novembre
M. Laurent PEONAS : 06.63.31.70.20

Formation des bénévoles A.P.N.

Cette journée de formation a eu lieu à Vitrolles au siège de l'AAPPMA de l'Infernet Cadière présentée par notre animateur M. Adrien ROCHER

Étaient présents les AAPPMA de Vitrolles, d'Arles et de St Chamas

Cette journée a été l'occasion de rappeler les différentes mesures de sécurité, ainsi que de passer en revue le matériel de sécurité nécessaire au bon déroulement des APN.

Nous avons également parlé des enfants en fonction de leur âge, et donc des mesures à adopter et à adapter en fonction de ces comportements.

LES PARTENARIATS

Les partenaires institutionnels

La Fédération peut compter depuis des années sur un partenariat sans faille avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur qui participent financièrement, aussi bien sur le fonctionnement, l'équipement ou l'aide à l'embauche.

Cette année, le Conseil Départemental a versé des subventions pour le repeuplement piscicole, les actions menées dans le cadre des opérations d'entretien de rivières, de lutte contre la plante envahissante la Jussie, notre Championnat départemental Jeunes.

Le Conseil Régional PACA, quant à lui, a financé les actions menées dans le cadre des opérations d'entretien de rivières, de lutte contre la plante envahissante (Jussie) et l'éducation à l'environnement.

A nouveau, et toujours avec autant d'estime, nous leur présentons nos remerciements.

- **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE**



- **LE CONSEIL REGIONAL PACA**



- **L'AGENCE DE L'EAU**



- **FEDERATION NATIONALE DE LA PECHE EN FRANCE**



GARDES PECHE PARTICULIERS / PISCICULTEURS

JOURNEE « GARDERIE »

Cette journée garderie s'est déroulée à Vitrolles, au sein des locaux de l'A.A.P.P.M.A. Infernet-Cadière. Les gardes pêche particuliers ont répondu présent à la Fédération qui a dispensé un rappel des procédures des missions de garderie, et délivré les nouvelles dispositions dans ce secteur.

Cette journée de formation a été menée par Monsieur Sébastien CONAN.

LA GARDERIE FEDERALE

Les agents de développement de la Fédération, M. Clément MOUGIN sont assermentés ainsi que M. Adrien ROCHER et Monsieur Benjamin SOPENA. Ils font donc des contrôles sur les berges des baux rétrocédés par les associations et les baux Fédéraux.

Les agents de développement ont effectué 22 jours de surveillance, sans compter les demi-journées qui sont généralement consacrées aux plans d'eau fédéraux, et à la Durance qui représente un grand territoire. Pour ces journées, on comptabilise environ 200 pêcheurs contrôlés dans le département. Des contrôles de nuit avec la garderie fédérale ainsi que des contrôles en bateau sur le Rhône ont eu lieu aussi cette année.



PISCICULTURE / PECHEES ELECTRIQUES

Les pisciculteurs ainsi que l'animateur, le technicien de rivière, le chargé de mission, le chef d'équipe de l'entretien rivière ainsi que l'équipe participent également aux pêches à l'électricité pour, inventaire, sauvetage et travaux etc...

Les pisciculteurs font régulièrement des déversements surdensitaires pour les associations qui le souhaitent.



PECHES DE SAUVETAGE, D'INVENTAIRE ET DEVERSEMENTS



Canal des Alpines I

Ont été pêchées les espèces de poissons suivantes : **Barbeau fluviatile, brochet, carpe, gardon, goujon, hotu, perche, spirin, gremille, ablette.**

DATES	A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
07/11	MARSEILLE	HUVEAUNE	280
08/11	SAINT CHAMAS	TOULOUBRE	400
09/11	SENAS/ORGON	CANAL GAMET	300
10/11	AIX EN PROVENCE	ARC	300
28/12	VITROLLES	CADIERE	50
TOTAL			1330

Canal des Alpines II

Ont été pêchées les espèces de poissons suivantes : **Ablette, anguille, bouvière, carpe commune, chevesne, gardon, goujon, hotu, perche, spirin, vairon, carassin, tanche, barbeau, blageon, brochet.**

DATES	A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
19/12	CHATEAURENARD	ANGUILLON	350
21/12	NOVES	PETIT ANGUILLON	170
22/12	FDAAPPMA	ANGUILLON/RAMBAILLE	80
30/12	VITROLLES	CADIERE/TUILIERE	30
TOTAL			630

Canal de la Trévaresse

Pêche des alevins de truites de fario provenant de l'écloserie de Meyrargues, 60 000 déposés le 13 mars destinés en priorité aux rivières de 1^{er} catégories. La récupération de ces alevins à lieu après autorisation du gestionnaire de ce canal (canal de Provence).

DATES	AAPPMA	LIEU	QUANTITE NOMBRE
03/01	VITROLLES	CADIERE	250
04/01	JOUQUES	LE REAL	1100
05/01	AURIOL	HUVEAUNE	800
06/01	NOVES	MALAUTIERE	900
13/01	VITROLLES	CADIERE	138
TOTAL			3188

Canal de Craponne

Ont été pêchées les espèces de poissons suivantes : **Barbeau fluviatile, blageon, brochet, chevesne, goujon, spirlin, truite Fario, brochet, anguille, vairon.**

DATES	A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
06/09	FDAAPPMA	DURANCE	30
06/09	ARLES	CHAPELETTE	35
07/11	VITROLLES	CADIERE	30
09/11	FUV/ROU	ARC	30
TOTAL			125

Déversement d'alevins Fario souche méditerranéenne

Date : 01 mars

Provenance : pisciculture Cauteret

A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE
FDAAPPMA	DURANCE	25 000
FDAAPPMA	CANAL ALPINE 1	10 000
FDAAPPMA	CANAL TREVARESSE	50 000
JOUQUES	REAL	30 000
VITROLLES	CADIERE	25 000
AURIOL	HUVEAUNE	25 000
NOVES	MALAUTIERE	15 000
PELISSANNE	TOULOUBRE	10 000
SENAS ORGON	CANAL ALPINE	10 000
TOTAL		200 000



Déversement d'alevins de brochet

Date : 29 mars

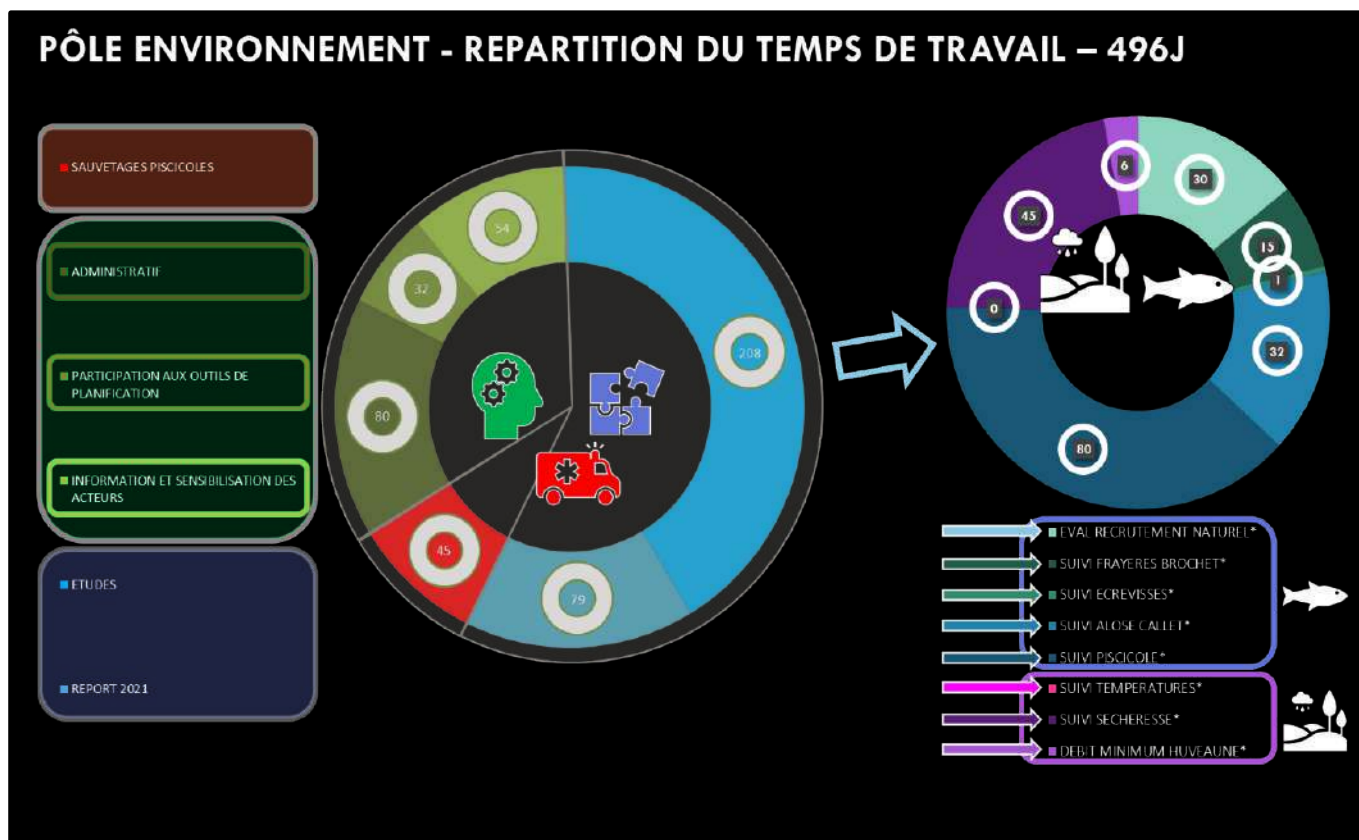
Provenance : pisciculture Chazey Bons

A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE
VITROLLES	TUILIERE	15 000
SAINT CHAMAS	SAINT SUSPI	15 000
SENAS	MALESPINE	30 000
NOVES	LAC	15 000
TOTAL		75000



Le pôle environnement

M. Sébastien CONAN / Paolo BERNINI



Relation avec les services de l'état, demandes d'arrêtés, réponses aux BE ou AAPPMA, ateliers et colloques divers, programmation, subventions, gestion du webpdp, etc...

Participations aux SDAGE, SAGEs, Contrats de rivière, COPIL Natura 2000, etc...

Participation aux comités techniques, informations des acteurs dans le cadre de projets spécifiques, sensibilisation des acteurs à des actions à mener (continuité écologique ou autre), etc...

Suivi l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austrapotamobius pallipes*) 1H/J (14H/J prévus)

ACTIONS

1 suivi nocturne de la dernière population connue des Bouches du Rhône
Comptage, estimation du sexe et de la taille
Comparaison avec les suivis précédent (depuis 2010)
Comparaison avec les suivis précédent (depuis 2010)



RESULTATS

Une population semblant stable malgré des conditions hydrauliques très difficiles.
Une action conjointe de recherche de populations prévue en 2023 entre les FDAAPPMA13 et 83 et le PNR Ste Baume.

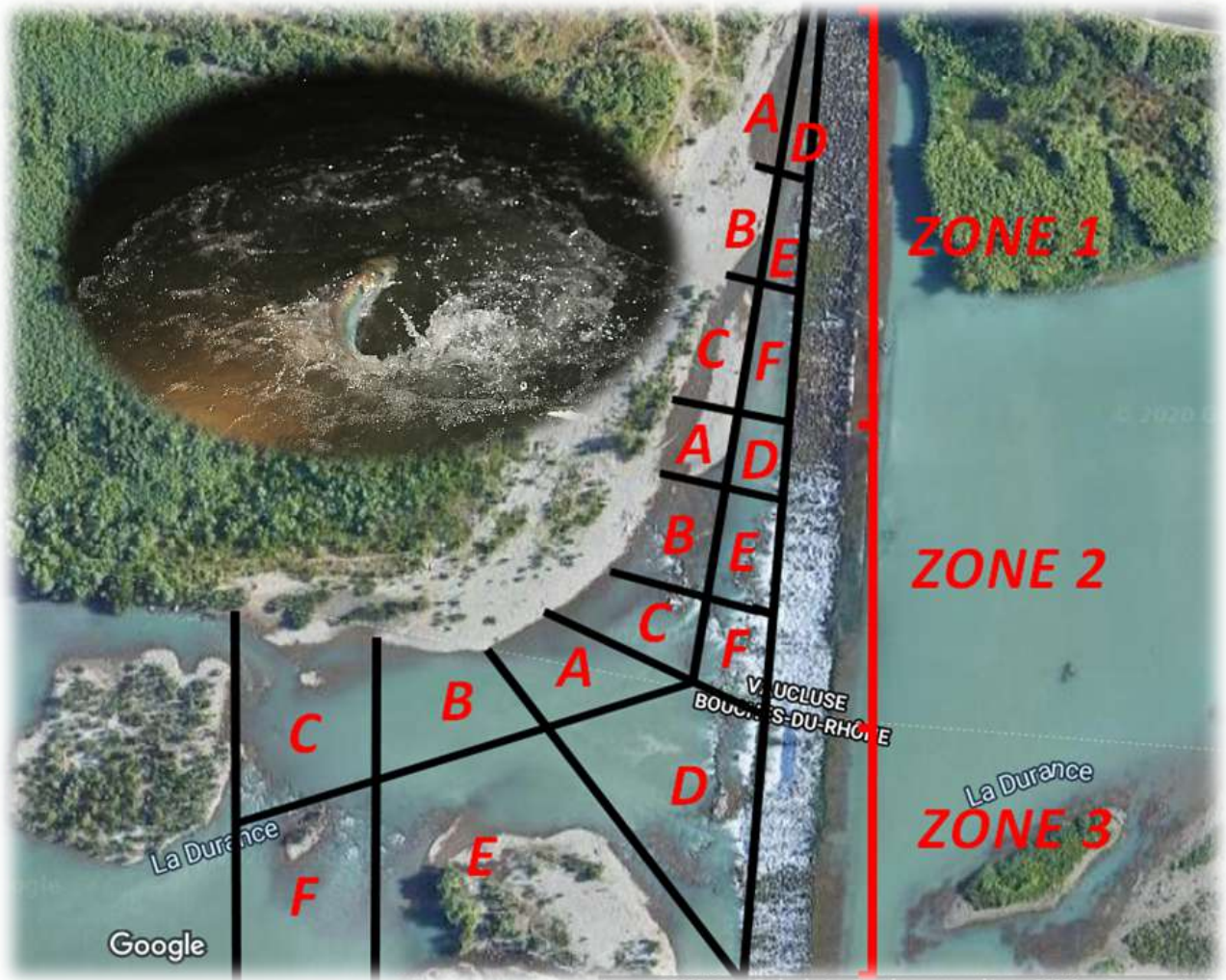
Suivi de l'Alose feinte du Rhône (*Alosa fallax rhodanensis*) en Durance

32H/J (51H/J prévus)

ACTIONS

Dans le cadre du suivi de la population d'Alose à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée et dans le contexte de travaux d'amélioration de la continuité écologique prévus à court terme

En partenariat avec MRM, suivi 2 nuits par semaine de la reproduction de l'Alose en aval du seuil de Callet sur la Durance, obstacle infranchissable (comptage de bulls), de début mai à début juillet



RESULTATS

Des conditions de débit théoriquement favorables permettant de réaliser presque toutes les nuits prévues.

Une reproduction pourtant faible, 55 bulls dont 46 la même nuit (2562 bulls observés en 2015).

Un nouveau protocole à prévoir quand le seuil sera franchissable.

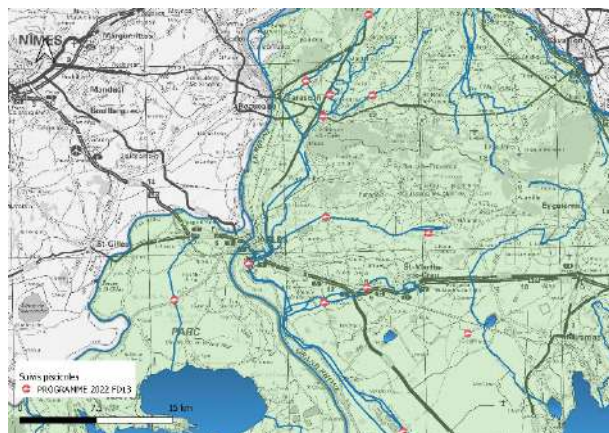
Suivi piscicole des cours d'eau des Bouches-du-Rhône

80H/J (150H/J prévus) (complément début 2023)

ACTIONS

Mise en œuvre d'un programme d'inventaire permettant sur un cycle de 3 ans, ayant vocation à être pérennisé, de couvrir l'ensemble des contextes piscicoles des Bouches du Rhône (70 stations)
28 stations d'inventaire en 2022 couvrant les bassins du Vigueirat, de la Vallée des Baux, de la Crau du Rhône de la Cadière et de l'Huveaune

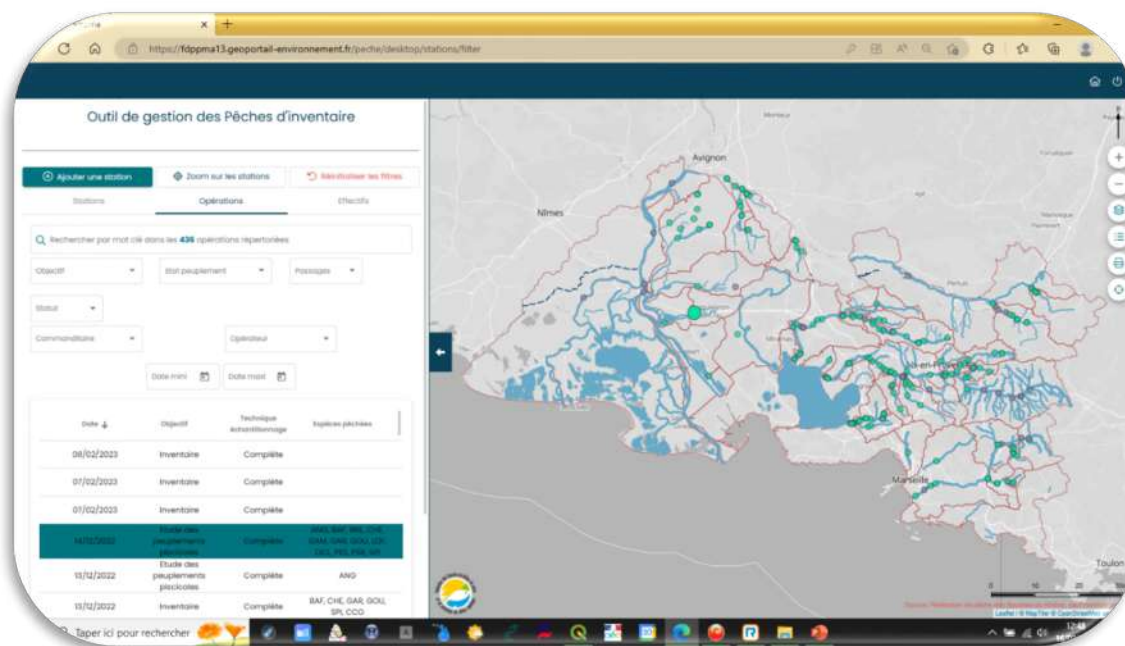
	NOM_CONTEX	DOM_PISCIC	ESPECE_REP	BASSIN	RIVIERE	XL93	YL93	STATION	STATION_WA	COMMUNE
1	CAMARGUE	CYPRINICOLE	BRO	CAMARGUE	CANAL DU ROUS	777271,1937	1849758,89	PONT DE ROUSTY		ARLES
2	VIGIEIRAT AMON	CYPRINICOLE	BRO	VIGUEIRAT	VIGUEIRAT	791758,5	1867906,2	D99	0613##72	ST ETIENNE DU
3	FAUGE AMONT	SALMONICOLE	TRUITE ARC EN	HUVEAUNE	FAUGE	869998,7	1815490,8	ST PONS	0613##42	GEMENOS
3	HUVEAUNE MEC	INTERMEDIAIRE	BLN/CHE/GOU/V	HUVEAUNE	HUVEAUNE	866230,4	1823871	PONT DE JOUX	0613#121	AURIOL
4	CANAL D ARLES	CYPRINICOLE	BRO	CANAL D ARLES	CANAL D ARLES	784531,6717	1853409,746	PONT VAN GOGH		ARLES
5	VALLEE DES BA	CYPRINICOLE	BRO	CANAL D ARLES	CANAL VALLEE I	792087,0154	1858023,999	AVAILLON		RAPHELE LES A
6	HUVEAUNE MEC	INTERMEDIAIRE	BLN/CHE/GOU/V	HUVEAUNE	HUVEAUNE	864229,2	1816157,4	MARECHAL	0613#120	AUBAGNE
6	HUVEAUNE AVA	INTERMEDIAIRE	BAF/CHE/GOU/S	HUVEAUNE	HUVEAUNE	851178,1	1813968,3	FLORIAN	0613##21	MARSEILLE
7	VIGIEIRAT AMON	CYPRINICOLE	BRO	VIGUEIRAT	VIGUEIRAT	796589	1869977,1	MAS GRANDE PI	0613##74	ST REMY DE PR
8	CHAPELETTE A	INTERMEDIAIRE	BAF/CHE/GOU/S	CANAL D ARLES	CHAPELETTE	796167,3	1851156,9	MAS DE PERRE	0613##71	SAINT MARTIN D
8	VIGIEIRAT AMON	CYPRINICOLE	BRO	VIGUEIRAT	FAUBOURGUETI	792408,0641	1870002,557	PONT ROUILLE	0613##95	ST ETIENNE DU
9	VIGIEIRAT AVAL	CYPRINICOLE	BROCHET	VIGUEIRAT	VIGUEIRAT	799872,0341	1837050,623	MAS DU LIGANE	0613#132	ARLES
10	CHAPELETTE A	CYPRINICOLE	BRO	CHAPELETTE	CHAPELETTE	792019,0072	1849644,747	LE PETIT BEYNE		ARLES
10	AYGADES	INTERMEDIAIRE		AYGADES	AYGADES	846180,1906	1819251,392	MAIRIE 16E		MARSEILLE
10	FAUGE AVAL	SALMONICOLE	TRUITE ARC EN	HUVEAUNE	FAUGE	866323	1815049,6	BERGERIE	0613##43	GEMENOS
11	VALLEE DES BA	CYPRINICOLE	BRO	CANAL D ARLES	CANAL VALLEE I	802238,2938	1856533,918	JOYEUSE GARDE		MOURIES
11	VIGIEIRAT AMON	CYPRINICOLE	BRO	VIGUEIRAT	BAGNOLETTE	790040,9265	1871324,384	MAS DE BAGNOLET		TARASCON
12	VEDE ET ENCAN	INTERMEDIAIRE	BLN/CHE/VAI	HUVEAUNE	ENCANAUX	870449,0963	1821538,188	PONT DES ENC	0613#117	AURIOL
12	VEDE ET ENCAN	INTERMEDIAIRE	BLN/CHE/VAI	HUVEAUNE	VEDE	869624,5414	1823495,822	LES ESTIENNES	0613##110	AURIOL
12	VEDE ET ENCAN	INTERMEDIAIRE	BLN/CHE/VAI	HUVEAUNE	ENCANAUX	869876,8	1822112,6	PARKING	0613##41	AURIOL
12	VEDE ET ENCAN	INTERMEDIAIRE	BLN/CHE/VAI	HUVEAUNE	VEDE	869879,6799	1822035,347	CHEMIN DES EN	0613#116	AURIOL
13	VIGIEIRAT AMO	CYPRINICOLE	BRO	VIGUEIRAT	ROUBINE DES LI	796143,5937	1877909,666	LE MAS VIEUX	0613##98	CHATEAURENAF
13	VIGIEIRAT AVAL	CYPRINICOLE	BRO	VIGUEIRAT	CANAL CENTRE	806168,5644	1846703,238	ANCIENNE DEC	0613#122	SAINT MARTIN D
14	CADIERE AVAL	INTERMEDIAIRE	BAF/CHE/GOU/S	CADIERE	RAUMARTIN	836415,3	1826779	MONTRETOUT	0613##45	MARIGNANE
14	CADIERE AVAL	INTERMEDIAIRE	BAF/CHE/GOU/S	CADIERE	CADIERE	839730,9	1828783,5	FERME CROZE	0613##46	PENNES MIRAB
14	CADIERE AMON	INTERMEDIAIRE	CHE/TRF	CADIERE	CADIERE	839905,7	1829866,1	PINCHINADES	0613#115	PENNES MIRAB
15	HUVEAUNE AMC	INTERMEDIAIRE	BLN	HUVEAUNE	PEYRUIS	873341,8245	1825152,193	SOURCES DE N	0683##2	ST ZACHARIE
15	HUVEAUNE AVA	INTERMEDIAIRE	BAF/CHE/GOU/S	HUVEAUNE	JARRET	852983,4071	1819714,463	LA CROIX ROUGE		MARSEILLE



RESULTATS

Programme globalement réalisé à l'exception de quelques stations (assec, réalisé dans un autre contexte, etc...)

Résultats disponibles pratiquement en temps réel sur le web pdpg grâce à une nouvelle application de terrain.



Bonne implication des acteurs du territoire et une forte attente des connaissances acquises.

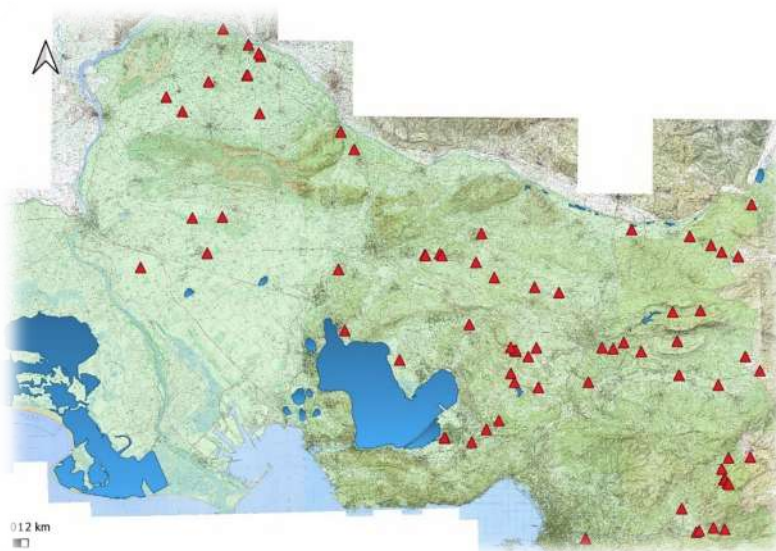


Suivi Thermique des cours d'eau des Bouches-du-Rhône

0H/J (21H/J prévus) (réalisation début 2023)

ACTIONS

Relève 1 fois par an des données d'environ 70 thermomètres répartis sur les cours d'eau du département, enregistrant automatiquement la température toutes les 30 minutes.

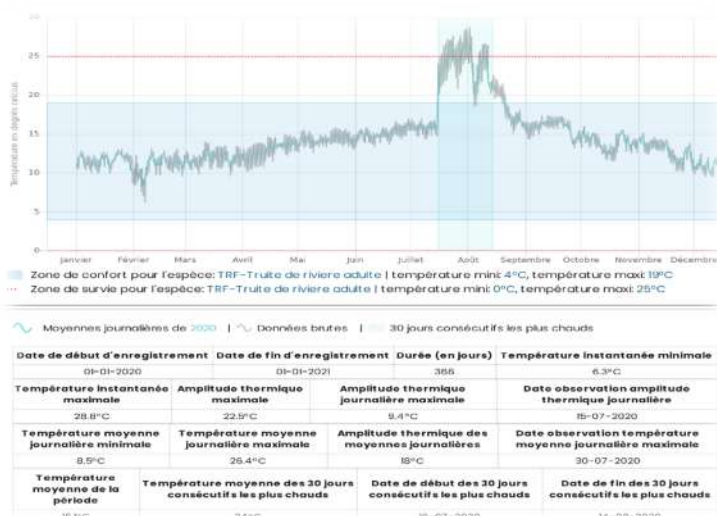


Exploitation des données et mise en ligne sur notre web pdpg à disposition de nos partenaires dont les AAPMA.

Détermination des potentialités piscicoles en rapport avec ce critère déterminant.

RESULTATS

Meilleure connaissance de nos cours d'eau, de leurs potentialités et des possibilités de gestion halieutique et piscicole.



A long terme, meilleure connaissance de l'évolution de nos cours d'eau pour une meilleure prise en compte dans leur gestion.

Définition d'un débit minimum biologique sur l'Huveaune

6H/J (32H/J prévus) (achèvement en 2023 ?)

ACTIONS

Etude menée par ECOGEA pour le compte de la FDAAPPMA13.

Premières mesures et recherches bibliographiques pour la définition d'un débit minimum biologique permettant de palier aux assecs récurrents sur ce cours d'eau.

Partage des premiers résultats avec l'Agence de l'eau et l'EPAGE HuCA.

RESULTATS

Étude inachevée en 2022 pour cause de débits faibles ne permettant pas les mesures nécessaires d'une seconde ligne d'eau (en régime « normal »).

Intégration de l'étude au Plan de Gestion de la Ressource en Eau prévu par l'EPAGE HuCA.

A terme, meilleure gestion de la ressource en eau par une adaptation des prélèvements à celle-ci.

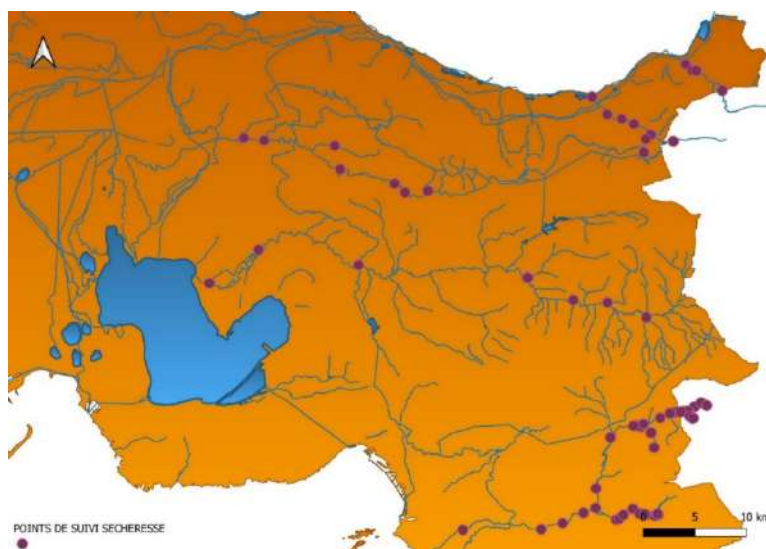


Suivi des cours d'eau des Bouches du Rhône en période de déficit hydrique

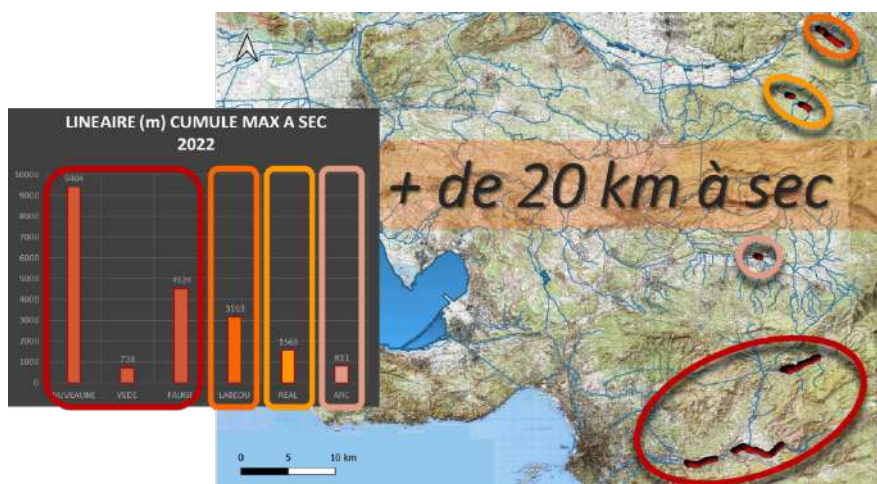
45H/J (33H/J prévus)

ACTIONS

76 points de contrôle 2 fois par mois en période critique sur les cours d'eau les plus exposés au risque sécheresse.



Etablissement d'un rapport cartographique et photographique à chaque suivi.
Transmission systématique des rapports et de nos observations à la DDTM et au CRE.
Environ 20km d'assecs constatés, suivis et remontés aux services de l'état (7km en 2021).



RESULTATS

Protocole de suivi validé en CRE du 15 mars 2022 et pris en compte pour la prise d'arrêtés sécheresse
15 suivis entre le 25 mars et le 22 novembre et une reprise dès le 18 janvier 2023 pour cause d'étiage très précoce.

Une meilleure anticipation des prises d'arrêtés et une bonne prise en compte des éléments apportés par notre suivi.

Une dizaine de pêches de sauvetage réalisées.

Conclusion du diagnostic écologique du Réal

(Inclus dans le volet « information sensibilisation des acteurs »)

- Peuplement perturbé / faible abondance TRF 3 dernières années
- Quelles sont les pressions existantes qui limitent le développement d'une population de Truites Fario
- Alevinage : diminution de la contribution des alevinages dans le temps
- Continuité écologique : La majorité des obstacles sont classés infranchissables (ICE) + Mise en place d'un référentiel des obstacles à l'écoulement
- Frayère : existence de frayère à TRF en faible quantité



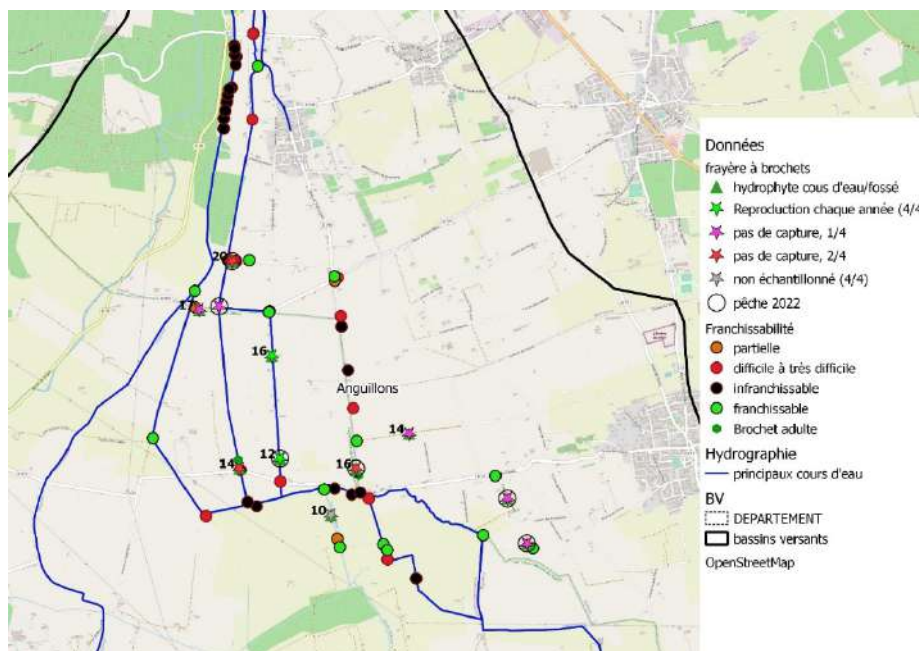
- Alevinage : diminution de la contribution des alevinages dans le temps
- Continuité écologique : La majorité des obstacles sont classés infranchissables (ICE) + Mise en place d'un référentiel des obstacles à l'écoulement
- Frayère : existence de frayère à TRF en faible quantité
- Invertébré I2M2 : amont état mauvais ; médian : état moyen ; Traconnade état bon ; aval état moyen
- Morphologie CARHYCE : écart fort 2009 et écart très fort 2016 => dégradation de potentiel des paramètres géométriques
- La thermie sur tout le linéaire du Réal est favorable au développement de la TRF
- Analyse des eaux de surface : sur 116 paramètres, aucun n'indique de pollution => très bon état des eaux de surface, les MES sont à surveiller.
- Analyse du sédiment : sur 25 paramètres, 1 pollution au PCP a été découverte sur la partie amont
- => la morphologie est le paramètre le plus défaillant = projet restauration morphologique

Suivi des frayères à Brochet

15H/J (27H/J prévus)

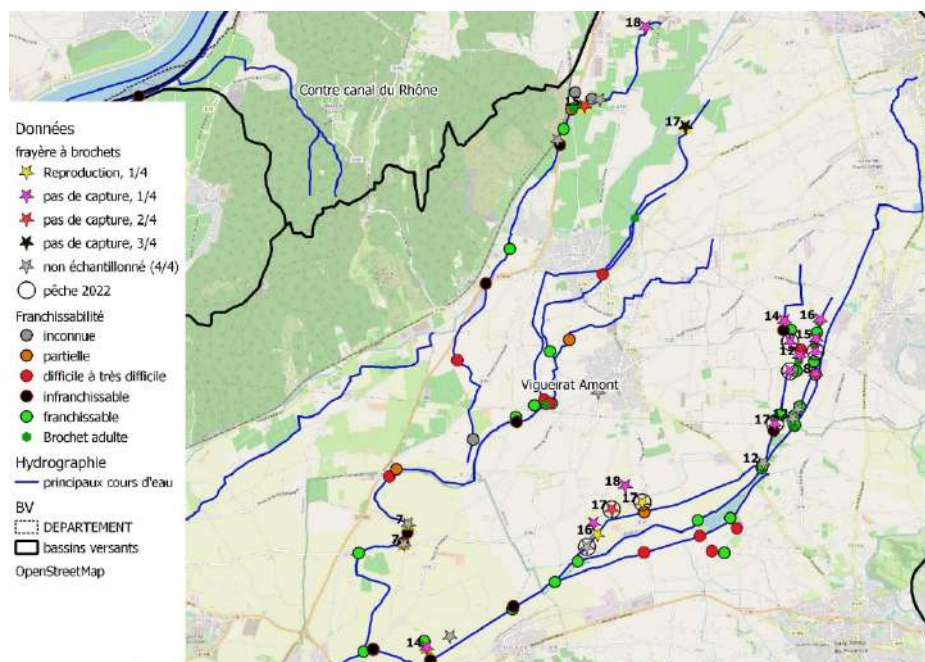
Centrer sur les frayères de substitution.

1. Prospection des frayères potentielles = « note de fonctionnalité/24 »
 2. Évaluation visuelle de la franchissabilité des obstacles
 3. Pêche spécifique brochet au mois d'avril => frayère active oui/non
- ⇒ Une seule frayère est active chaque année sur l'Aiguillon.



Centrer sur les frayères de substitution.

1. Prospection des frayères potentielles = « note de fonctionnalité/24 »
 2. Évaluation visuelle de la franchissabilité des obstacles
 3. Pêche spécifique brochet au mois d'avril => frayère active oui/non
- ⇒ Difficile de trouver des frayères actives sur le Vigueirat
- ⇒ Étude génétique envisagée



Suivi du recrutement naturel de la Truite fario méditerranéenne

30H/J (26H/J prévus)

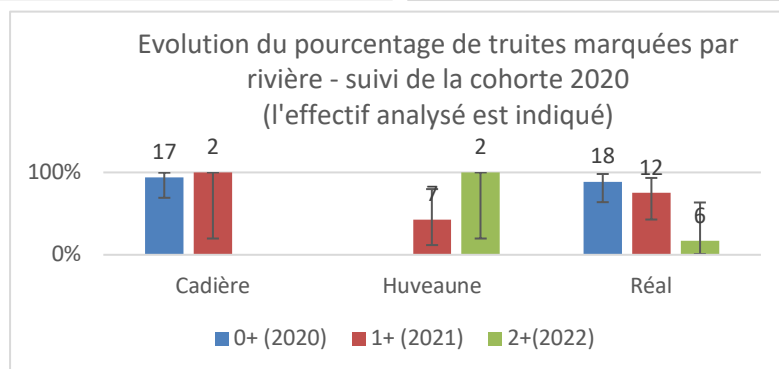
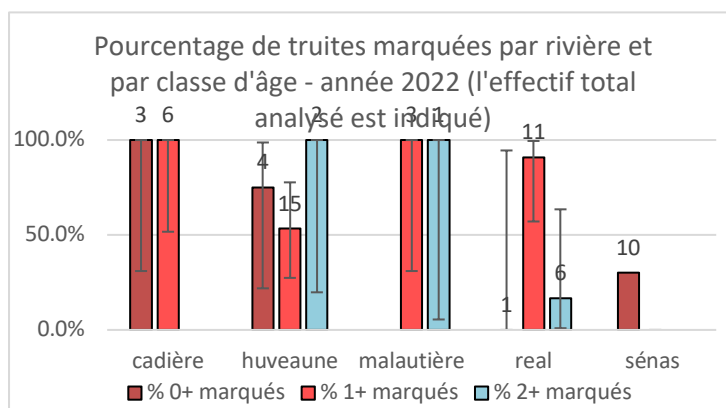
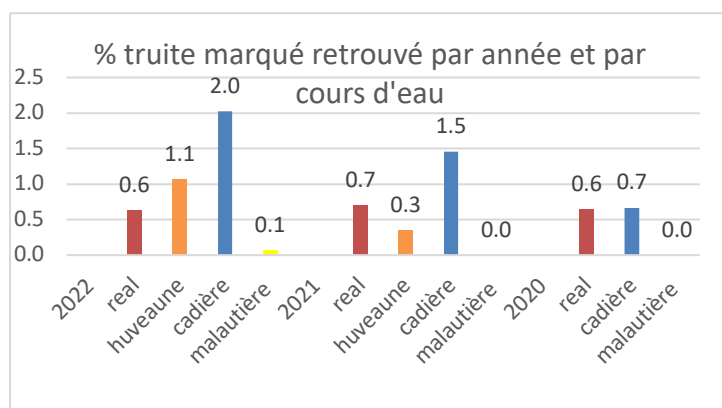
1. Méthode : marquage alizarine / Pêche spécifique / Dissection otolithes / scalimétrie

2. Résultat de SCIMABIO

=> Existence d'une reproduction naturelle faible

=> Les retours d'alevinage sont faibles et diminuent dans le temps

=> Faible effectif = reliquat de population



1. Méthode : marquage alizarine / Pêche spécifique / Dissection otolithes / scalimétrie

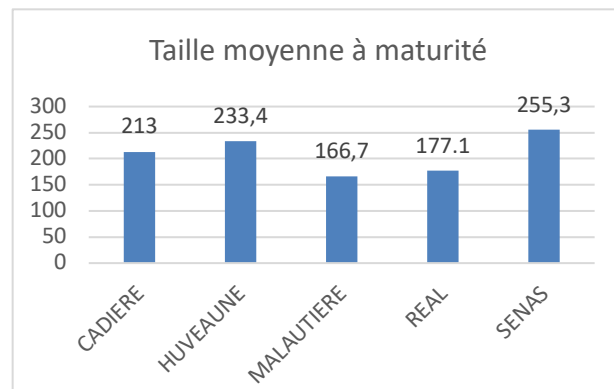
2. Résultat de SCIMABIO

=> les truites marquées atteignent la maturité

=> l'âge minimum à maturité est 1+

=> La taille à maturité est faible sur le Real et la Malautière

=> 2023 : les pêcheurs en Renfort !!!



Le pôle animation

M. Adrien ROCHER

La Fédération de pêche des Bouches du Rhône est très active en termes d'éducation à l'environnement auprès des scolaires du département. Forts de notre expérience, nous disposons d'un agrément avec l'éducation nationale, qui nous autorise à intervenir directement dans les écoles. Ces missions d'éducation à l'environnement sont appréciées par les instituteurs et proviseurs d'établissements et touchent différents niveaux scolaires, allant de la maternelle au collège. Ainsi des projets sont reconduits d'une année sur l'autre, comme par exemple le projet de classe avec deux classes de CE1 de l'école élémentaire La Renardière, des Pennes Mirabeau.

L'animateur intervient également auprès des centres de loisirs, ou dans le cadre de partenariats avec différentes communes des Bouches du Rhône.

Projet école La Renardière :

Public : Enfants, 2 classes de CE1

Encadrement : Animateur de la Fédération et bénévoles AA.P.P.M.A. Infernet Cadière

Date : Septembre 2021 à juin 2022

Lieu : La Cadière, lac de la Tuilière et classe

Intitulé : Le trajet de l'eau



En accord avec les instituteurs, un projet a été mis en place afin de préparer au mieux les interventions prévues de la Fédération de pêche. Ainsi, le projet a débuté par une sortie au bord de la Cadière, où les enfants nous ont retrouvé pour aller pêcher des invertébrés aquatiques dans la rivière. Après avoir pêché ces invertébrés, nous nous sommes rendus dans le local de l'Infernet Cadière afin de les observer, et de les déterminer.

Quatre ateliers ont été constitués, et les enfants ont été séparés en groupes. Ainsi, un groupe était chargé de déterminer les espèces pêchées à l'aide d'une clé de détermination. Parallèlement un autre groupe devait observer l'anatomie interne d'un poisson par dissection, pendant qu'un autre groupe était chargé de dessiner les individus récoltés, en les observant au microscope, alors que le dernier groupe devait reconnaître des poissons en aquarium en fonction de leurs caractéristiques.

Nous avons par la suite organisé plusieurs séances en salle, afin de faire découvrir aux enfants l'anatomie des poissons, les notions de chaîne alimentaire, bassin versant, ripisylve, pollution et bien d'autres sujets. Par la suite nous sommes retournés en extérieur où nous avons pu observer le départ de la Cadière, la source. Nous en avons profité pour découvrir la ripisylve et son rôle sur la limitation de l'érosion.

Nos séances se sont achevées par une sortie de pêche au coup au lac de la Tuilière.

Projet école maternelle de la Conque à Vitrolles

Public : Enfants, 1 classe de maternelle
Encadrement : Animateur de la Fédération
Date : Avril 2022 à juin 2022
Lieu : La Cadière, lac de la Tuilière et classe

Un projet scolaire a été mis en place en 2022 avec l'école maternelle « la Conque » de Vitrolles. Ce projet scolaire concernait une classe de maternelles de grande section (4-5ans),



Gammar



Larve de libellule

Les sujets abordés ont été la chaîne alimentaire, le rôle des arbres au bord de l'eau, l'anatomie des poissons, la pollution, et une sortie au bord de la cadière pour prélever et analyser les petites espèces d'invertébrés qui s'y trouvent. Notre projet s'est conclu par une sortie pêche au lac de la Tuilière !

Projet école maternelle l'Estello de Saint Savournin

Public : Enfants, 4 classes de maternelle
Encadrement : Animateur de la Fédération
Date : Avril 2022 à juin 2022
Lieu : La Cadière, Vitrolles

Au printemps 2022 nous avons été contactés par l'école maternelle l'Estello de Saint Savournin, qui, ayant entendu parler des activités que nous proposons aux scolaires du département, a souhaité prendre part à nos activités.

Nous leur avons donc proposé une sortie au bord de la Cadière, sur 4 dates afin de faire sortir les 4 classes de l'école (petits, moyens, moyens/grands et grande section).

L'objectif était d'observer l'environnement qui borde une rivière, avant d'aller prélever des invertébrés aquatiques dans le cours d'eau, les trier, les observer, et les analyser.

Comme pour les autres écoles, les enfants ont été répartis en différents ateliers de travail.

Les maitresses ont été enchantées de ces sorties et ont souhaité mettre en place un projet complet sur l'année 2022-2023.

Projet école maternelle de Jouques

Public : Enfants, 2 classes de maternelle (grande section)0

Encadrement : Animateur de la Fédération

Date : Avril 2022 à juin 2022

Lieu : Le Réal de Jouques, et interventions en classe

La mairie de Jouques nous a sollicité afin de proposer un projet d'éducation environnement à destination des élèves de grande section de maternelle de Jouques.

Ce projet a donc été mis en place en concertation avec la directrice et les enseignantes de l'école, et nous avons pu proposer différentes interventions à cette école.

Nous avons commencé par une séance de prélèvements d'invertébrés dans le réal de Jouques, puis en classe différents sujets ont été abordés, tels que l'anatomie des poissons, le cycle de l'eau, la pollution, le rôle des arbres sur la rivière, la chaîne alimentaire. Cette opération, reconduite pour l'année 2022-2023 fut une fois de plus beaucoup appréciée

Classe de maternelles de Jouques, sur le réal



BILAN MORAL

Le bilan concernant la vente de carte de pêche n'est pas très bon. Il avait été conclu en 2021 qu'il ne fallait pas réjouir trop vite. Il a été enregistré toutes cartes confondues, une perte de 3,74 % détaillée comme suit :

- 0,10 % de carte de pêche interfédérale
- 9,95 % de carte de pêche personne majeure
- + 3,74 % de carte personne majeure -offre d'automne
- 11,47 % de carte découverte femme
- + 1,22 % de carte personne mineure
- + 1,28 % de carte découverte -12 ans
- +38,98 % de carte hebdomadaire
- 19,05 % de carte journalière

Encore une année difficile avec la sécheresse ou certains cours d'eau ont particulièrement souffert comme Le REAL DE JOUQUES, l'HUVEAUNE, l'ARC, LE LABEOU.

11 pêches électriques de sauvetage ont été réalisées.

Côté acquisition, la fédération a acquis :

- Un ordinateur pour l'animateur
- Un véhicule pour le transport de poissons vivants
- du mobilier pour le local annexe

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX AAPPMA PAR LA FD13

MANCHES QUALIFICATIVES CDJ

AAPPMA	DATE	NBR DE PARTICIPANTS	SUBVENTIONS ACCORDEES
APPAT	05/06/2022	2	50 + 20 = 70,00 €
NOVES	14/05/2022	0	50,00 €
APPAD	14/05/2022 28/05/2022	5 15	50 * 2 + 200 = 300,00 €
APASMC	14/05/2022 04/06/2022	21 12	50 * 2 + 330 = 430,00 €
INF/CAD	28/05/2022 05/06/2022	12 6	50 * 2 + 180 = 280,00 €
TARASCON	03/04/2022 08/05/2022	9	50 + 90 = 140,00 €

JOURNEE NATIONALE DE LA PECHE

AAPPMA	SUBVENTIONS ACCORDEES
APPAD	270,00 €
APASMC	400,00 €
INFERNET/CADIERE	316,00 €
APPAT	332,00 €
TARASCON	NC

SUBVENTION FEDERALE

GESTION DES AAPPMA - SUBVENTIONS 2021 EN 2022

AAPPMA	Nombre cotisations	Partie fixe	Partie mobile							TOTAL Subvention
		GESTION AAPPMA Base 1ère cat = 3€ 2ième cat = 1€	GESTION AAPPMA 5% des membres actifs							
			Calcul 100%	Critères à respecter					Somme réelle	
				1	2	3	4	5		
			7363,65							
APPAD	709	709	852,66						852,66	1 561,66
APASMC	1036	1036	1 245,92						1245,92	2 281,92
AURIOL	112	112	134,69						134,69	246,69
CHÂTEAURENARD	185	185	222,48						222,48	407,48
ENTRESSEN	139	139	167,16						167,16	306,16
FUVEAU-ROUSSET	230	230	276,60						276,60	506,60
GRANS	234	234	281,41						281,41	515,41
JOUQUES	92	276	110,64						110,64	386,64
MALLEMORT	240	240	288,63						288,63	528,63
NOVES	287	287	345,15						345,15	632,15
PELISSANNE	50	150	60,13						60,13	210,13
SAINT CANNAT	49	147	58,93						58,93	205,93
APPAT	430	430	517,13						517,13	947,13
SAINT PAUL	36	108	43,29						43,29	151,29
SAINT REMY DE PROVENCE	473	473	568,84						568,84	1 041,84
SENAS ORGON	209	209	251,35						251,35	460,35
TARASCON	368	368	442,56						442,56	810,56
VITROLLES	623	623	749,23						749,23	1 372,23
AMAP	425	425	511,11						511,11	936,11
ABV ARC	196	196	235,71						235,71	431,71
TOTAL	6123	6577	7363,65						7363,65	13940,65

Définition des critères

- 1 - Bonne gestion piscicole
- 2 - Bilans financier et moral transmis dans les délais
- 3 - Bordereau de déversement transmis dans les délais
- 4 - Présence à l'assemblée générale de la Fédération
- 5 - Non divulgation du calendrier des lâchers

20% de pénalité retenue par critère non respecté

Calcul des 6% membres actifs

persmaj 3889*27,3	106169,70
majscpm 929*27,3	25361,70
phandic 44*3,3	145,20
persmin 894*13	11622,00
décferm 368*10,8	3974,40
Total	147273,00
5% du total	7363,65

soit par cotisations **1,202621264 €**

SUBVENTION C.H.I.

SUBVENTION CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL				
2021 REGLEE EN 2022				
	CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL			
	Dotation sur cotation		43470,00	
	Dotation complémentaire		20700,00	
	Ristourne supplémentaire		9130,90	
	Location parcours de pêche		4350,13	
	Total subvention CHI		77651,03	
	Fond de Garantie-prêt		40000,00	
	Total subvention AAPPMA		37651,03	
A	B	F	F	G
AAPPMA	vignettes à	Dotation	Participation	Total
	23€/35€	globale	à la location	subvention
	2 021	8,43701545477	des parcours	CHI
APPAD	480	4049,77	700,00	4749,77
APASMC	616	5197,20	824,63	6021,83
AURIOL	88	742,46	0,00	742,46
ABV ARC	139	1172,75	210,50	1383,25
CHATEAURENARD	133	1122,12	0,00	1122,12
FUVEAU-ROUSSET	163	1375,23	200,00	1575,23
GRANS	159	1341,49	0,00	1341,49
MALLEMORT	150	1265,55	0,00	1265,55
NOVES	209	1763,34	400,00	2163,34
APPAT	271	2286,43	500,00	2786,43
ST REMY DE PCE	356	3003,58	0,00	3003,58
SENAS-ORGON	147	1240,24	0,00	1240,24
TARASCON	258	2176,75	0,00	2176,75
VITROLLES	452	3813,53	700,00	4513,53
AMAP	326	2750,47	400,00	3150,47
FEDERATION 13			415,00	415,00
TOTAL	3947	33300,90	4350,13	37651,03

AFFAIRES EN COURS

LES PLANS D'EAU

LE REALTOR

Un nouvel échange a eu lieu entre la SEMM et la Fédération au sujet du braconnage sur le site (pratique de la pêche) et en mettant en avant que si la fédération en était le gestionnaire, il y aurait une surveillance assidue du plan d'eau. La SEMM nous a indiqué que les accès du plan d'eau étaient surveillés, réponse tout à fait fausse car en moyenne, deux fois par semaine, il y a des pêcheurs. La SEMM préfère le braconnage plutôt que la mise en place d'une police de la pêche.

Il est prévu de rencontrer la Présidente de la METROPOLE AIX MARSEILLE.

LES CHAPELIERS

Ce plan d'eau est en cours d'aménagement par le carrier DURANCE GRANULAT. Une fois terminés, le plan d'eau sera remis à la municipalité de PEYROLLES- EN- PROVENCE.

La fédération a obtenu un accord de principe pour l'obtention des baux de pêche par la municipalité.

D'où, un empoissonnement en poissons blancs réalisé par la fédération.

LE BARRAGE DE BIMONT

Lors des dernières réunions avec la direction de la SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE, la fédération avait demandé au gestionnaire la pratique des trois modes de pêche (à pied-en barque-en float tube) sur la partie de SAINT MARC DE JAUMEGARDE.

LA SECHERESSE

Les actions menées par la fédération pendant la période de sécheresse de notre département. Elle a obtenu par la DDTM, un arrêté permanent pour effectuer les pêches électriques de sauvetage. Elle a effectué 11 pêches électriques de sauvetage :

L'HUVEAUNE : ETAT DE CRISE avec des pêches électriques de sauvetage. L'AAPPMA a pris le 29 juin en Assemblée Générale la décision de suspendre la pratique de la pêche. La fédération ayant reçu le courrier le 12 août, a immédiatement envoyé celui-ci à la DDTM qui a rédigé immédiatement arrêté préfectoral interdiction de pêche. La fédération a effectué une pêche électrique de sauvetage sur l'HUVEAUNE le 22 juillet. 70 kg de poissons ont été déplacés.

LE LABEOU : La Fédération a effectué deux pêches électriques de sauvetage sur le L'Abéou, le 19 et 25 juillet. Les poissons ont été déplacés.

LE REAL DE JOUQUES : ETAT DE CRISE, La fédération a effectué une pêche électrique de sauvetage sur le Réal amont, le 16 juin. Les poissons ont été déplacés.

LE FAUGE : La fédération a effectué deux pêches électriques de sauvetage sur le Fauge, le 19 juillet et le 5 août. Les poissons ont été déplacés.

LES ENCANEAUX : La fédération a effectué une pêche électrique de sauvetage sur les Encaneaux, le 5 août. Les poissons ont été déplacés.

LE BONDON : La fédération a effectué une pêche électrique de sauvetage sur les Encaneaux, le 12 août. Les poissons ont été déplacés sur la CADIÈRE et le lac de la Tuilière.

L'ARC à ROUSSET : La fédération a effectué une pêche électrique de sauvetage sur l'Arc à ROUSSET, le 17 août. Les poissons ont été déplacés.

ETANG DE MARSEILLE : La fédération a effectué une pêche électrique de sauvetage sur l'étang de Maison Blanche à MARSEILLE, le 19 août. Les poissons ont été déplacés.

2ème ETANG DE MARSEILLE : La fédération a effectué une pêche électrique de sauvetage sur l'étang de 26ème centenaire à MARSEILLE, le 29 août. 600 kg de poissons ont été déplacés à GARDANNE et VITROLLES

ETANG D'ENTRESSEN : Le président MARMIER nous a informé que le plan d'eau perdait de la hauteur à la suite d'un pompage d'un agriculteur. La DDTM et l'OFB ont été informés par la fédération. Un agent de développement fédéral s'est rendu sur place afin de faire des photos. La DDTM et l'OFB se sont rendus sur place afin de constatations et prise de contact avec l'agriculteur. L'AAPPMA a demandé à la fédération de transmettre une demande interdiction de la pêche sur l'étang. Le 29 août après une visite des lieux avec l'OFB, la DDTM a décidé de ne pas répondre favorablement à la demande de l'AAPPMA en argumentant que la situation de l'étang ne nécessite pas une fermeture de la pêche.

Suite à cette situation, le président local a fait paraître un article sur sa page Facebook, ce qui a suscité la réponse du président du Vaucluse en lui demandant des informations afin qu'il puisse intervenir auprès de la DDT et l'OFB.

Le président Luc ROSSI lui a répondu gentiment que "chacun garde son troupeau et les vaches seront bien gardées". Cette réponse a fait réagir Tristan Morel administrateur de la FDAAPPMA84 qui s'est déchainé sur les réseaux sociaux.

Cet individu ignorait à ce moment-là qu'il serait convoqué à la demande du président Luc ROSSI, par le TGI d'Aix en Provence, le 10 Octobre prochain pour propos diffamatoires

LA TOULOUBRE AMONT : En alerte renforcée

LA DURANCE : En alerte renforcée

La situation est à ce jour encore tendue, il y a eu des épisodes nuageux mais cela n'a pas suffi pour alimenter les nappes phréatiques.

CONVENTION DE PARTENARIAT

RTE et ENEDIS : 1 000,00 €

LA SEMM : (en vue d'améliorer un partenariat en matière de sauvegarde de la vie piscicole et plus largement de protection de l'environnement) : **5000,00 €**

L'ASA des ALPINES 1 et 2 : 9 000,00 €

L'ASA DE CRAPONNE : 1 000,00 €

OFB : 13 900,00 €

DURANCE GRANULATS : 3 000,00 €

BASE AERIENNE SALON : Mise en place de 5 000 alevins de fario sur la Touloubre (zone classée en réserve)

SDAGE RHONE MEDITERRANNEE 2022-2026

Dans le Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion de l'Eau, il est intégré, suite à la réunion du comité de bassin, la liste des réservoirs biologiques.

Pour les bouches du Rhône, les rivières concernées sont les suivantes :

- **Le BAYON** et ses affluents, espèces visées : barbeau méditerranéen, le Blageon, écrevisse à pattes blanches.
- **La CADIERE** de la source à la confluence de la Marthe, espèces visées : la truite Fario et l'Anguille.
- **L'HUVEAUNE** de la source jusqu'à la confluence de la VEDE à AURIOL, espèces visées : barbeau méditerranéen, écrevisse à pattes blanches, truite fario et le Blageon.
- **Le ruisseau du BUDEOU** espèces visées : le Blageon.

TARIFS CARTES DE PECHE 2022

CARTE DE PECHE	Cotisation Fédérale	Cotisation AAPPMA	Cotisation CPMA	Cotisation RMA	Cotisation CHI	TOTAL
Interfédérale	27,30 €	13,50€	27,40€	8,80€	23,00€	100,00€
Personne majeure	27,30€	13,50€	27,40€	8,80€	Sans CHI	77,00€
Personne mineure 12/18	13,00€	5,30€	2,70€	-	Avec CHI	21,00€
Découverte 8/12 ans	0,50€	5,00€	0,50€	-	Avec CHI	6,00€
Moins de 8 ans *	0,50€	-	0,50€	-	Avec CHI	1,00€
CARTES PROMOTIONNELLES						
Femme	10,80€	10,00€	5,40€	8,80€	Avec CHI	35,00€
Personne handicapée (80% et +) *	3,30€	5,50€	27,40€	8,80€	Sans CHI	45,00€
Personne handicapée complète *	3,30€	5,50€	27,40€	8,80€	23,00€	68,00€
PECHE EN TOUTE LIBERTE						
Journalière	7,10€	7,00€	2,90€	1,00€	Sans CHI	18,00€
Hebdomadaire (consécutifs)	10,00€	10,00€	9,20€	3,80€	Sans CHI	33,00€
TIMBRE HALIEUTIQUE SEUL (si acheté après la carte)					35,00€	

Le site **vente de cartedepêche.fr** va être modifié

Les cartes de pêche sont éligibles aux **chèques vacances**

AFFAIRES SUIVIES PAR LE CABINET DE MAITRE MAHY MA SONGA

N° DE DOSSIER	NOM DES PARTIES	MATIERE	SITUATION DU DOSSIER
190078	FDP BDR/X	Plainte pour abandon de déchets sur la berge de la CADIÈRE à SAINT-VICTOIRET	Plainte déposée le 09/04/2021 auprès du procureur de la république d'AIX Partie le 25 mai 2021 à la DDTM, l'enquête est toujours en cours
190134	FD BDR BAMBA/MIODET	Dépôt de plainte pour menaces avec armes et outrage	Affaire jugée le 17 novembre 2020 ; Saisie de l'huissier pour procéder à l'exécution mais rencontre d'une difficulté en l'absence de transmission de la minute qui a été sollicité auprès du greffe.
150839	FDP BDR/HEU	Action civile devant la juridiction de proximité du tribunal d'instance de TARASCON. Faits d'infraction à la pêche du 09/04/2015	Par jugement du 23/03/2017, la juridiction de proximité de TARASCON a déclaré l'action de la FDP BDR recevable et condamné M. HEU à lui payer la somme de 485€ à titre de dommages et intérêts, assortis des intérêts au taux légal à compter du prononcé du jugement ainsi qu'aux entiers dépens. La SCP BRUTUS BRIZZI huissiers de justice à TARASCON, nous a informé de l'intervention en cours auprès du débiteur. Interrogé à nouveau, l'huissier indique qu'une saisie des rémunérations est en cours.
170215	FDP/X	Partie civile instruction pénale PARIS pôle financier escroquerie – blanchiment (Calendrier)	L'affaire de l'escroquerie réalisée en bande organisée en récidive (revue "histoire et patrimoine des gendarmes" 2015/2017) qui condamne les auteurs à régler à la fédération 2160€ en réparation de son préjudice matériel et 1000€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.
180052	FDP BDR/SZAKACS	Infractions à la pêche. Action de pêche avec plus de quatre cannes, sans carte et sans s'être acquitté du paiement de la redevance. Faits commis le 14/03/2017 à FOS SUR MER	Jugement Tribunal de police d'AIX EN PROVENCE du 20/09/2018 déclarant Mr SZAKACS coupable et le condamnant sur le plan civil aux sommes de 500€ de dommages et intérêts et 600€ article 475-1 CPP Saisine de la SCP PANSARD, huissiers de justice, pour procéder à la signification et à l'exécution du jugement du 22/03/2019. Nous avons obtenu restitution de la consignation d'un montant de 500€. Nouvelle relance à la SCP PANSARD quant aux suites de l'exécution du jugement, alors qu'elle était dans l'attente des certificats de non-appel et non opposition.
190135	FDP BDR- AAPPMA INF/CAD/SAUR	Pollution de cours d'eau -Mortalité piscicole en aval de la CADIÈRE	La FDP BDR et l'AAPPMA INF/CAD ont déposé une plainte simple le 21 juin 2019. L'avocate a déposé plainte auprès du procureur le 9 avril 2021 Le dossier est parti en enquête au commissariat de VITROLLES, le 25 mai 2021
210124	FDP BDR/FORD	Demande d'homologation	LRAR à FORD
180089	FDP BDR/EL FATHI	Constitution de partie civile Instruction pénale Aix en Provence -incendie volontaire (véhicule	L'affaire de destruction involontaire par incendie du bien d'autrui par explosion ou incendie du au manquement à une obligation

		endommagé)	de sécurité ou de prudence (Victime AAPPMA de l'INFERNET CADIÈRE, perte de son véhicule de transport de poissons suite à l'incendie 2016) qui condamne le nommé EL FATHI à cinq ans de prison dont quatre avec sursis.
160086	AAPPMA INF/CAD/X	Dépôt de plainte pour dépôts de gravats en février 2016.	Dépôt de plainte de l'avocate pour le compte de l'AAPPMA pour abandon et dépôt illégal de déchets auprès du procureur de la république. Dossier transmis au commissariat de vitrolles pour enquête
190035	FDP BDR/ SANTORO/X	Plainte déposée le 19/11/2018 Pour violences avec arme	Pour l'heure, plainte non enregistrée au parquet.
160086	AAPPMA INFERNET CADIÈRE/LOCA V3	Pollution du lac de la tuilière et la Cadière	L'Assignation est prête à être délivrée
190136	FDP BDR -AAPPMA INFERNET CADIÈRE/X	Dépôt de plainte pour pollution sur la MARTHE (affluent de la CADIÈRE)	Affaire du 31 Janvier 2019 et un nouveau dépôt de plainte auprès du procureur de la république le 9/04/21 La plainte a été transmise à l'audience pour un mandatement de citation directe, la procédure n'étant toujours pas audiencée
200035	FDP BDR/SEM	Pollution chemin du moulin MEYRARGUES	Dépôt de plainte auprès du procureur le 9 avril 2021 pour pollution d'un cours d'eau (le Grand Torrent) L'affaire est partie pour avis à la DDTM
–	AAPPMA INFERNET CADIÈRE/X	Dépôt de plainte pour dépôt sauvage	Affaire en cours
190183	FD BDR/X	Dépôt de plainte pour braconnage sur le RHONE	Par cette ordonnance, Monsieur ROBLES a donc bénéficié d'un non-lieu pour les faits d'exposition, mise en vente ou vente de produits servant à l'alimentation humaine ou animale, sachant qu'ils sont falsifiés, corrompus ou toxiques et nuisibles pour la santé humaine ainsi que pour les faits d'escroquerie en bande organisée, non-lieu concernant cette dernière infraction qui a bénéficié à l'ensemble des prévenus. Madame BOUSQUET et monsieur RADUCU sont donc renvoyés devant le tribunal correctionnel, Madame BOUSQUET, pour avoir exposé, mis en vente ou vendu des denrées servant à l'alimentation de l'homme ou des animaux de même que Monsieur RADUCU, ce dernier étant également renvoyé pour les faits de vente et exploitation d'un établissement de même que travail dissimulé. Donc, d'ici quelques mois, la fédération sera convoquée devant le tribunal correctionnel pour les infractions concernant Madame BOUSQUET et RADUCU

DIVERS

Un sujet super brûlant : le tir des cormorans ou 0 tir de régulation sur l'ensemble du territoire national. La ministre est restée très vague à ce sujet, ce qui lui a valu d'être huée dans la salle.

La continuité écologique ou certains ouvrages comme les moulins ont demandé des dérogations et le conseil d'état les a déboutés.

Le kit emploi couvrant 3 personnel ½ d'un montant actuel de 132 000€ sera réajuster en 2023.

Une réflexion aura lieu sur les missions des **Associations Régionales**.

Réflexion sur l'organisation de la **police de l'eau**.

Acquisition d'un véhicule d'alevinage



Travaux à l'écloserie

Abattage de deux arbres par les bénévoles de l'AAPPMA de l'INFERNET CADIÈRE



Réalisation de 3 bassins par nos salariés à Meyrargues



Récompense

Monsieur Jean-Louis BOLEA a reçu la médaille de bronze du CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL



PREVISIONNEL ACTIVITES 2023

LES ACTIVITES FEDERALES

- ▶ Pérennisation des activités en cours,
- ▶ Création de nouvelles activités afin de coïncider au mieux aux missions et aux responsabilités publiques de la Fédération.
- ▶ Voici les précisions qu'envisage la Fédération pour cette année sur le plan départemental :
 - Maintenir un matelas financier afin de pouvoir palier à tout problème.
 - Continuité de la politique de proximité aux AAPPMA tant que la Fédération pourra assumer financièrement. Celle-ci pourra se perpétuer si les AAPPMA travaillent pour le développement du loisir pêche.
- ▶ Pérennisation des actions de repeuplement sur le domaine Fédéral.
- ▶ Formation du personnel afin de répondre au mieux aux besoins des activités fédérales

LES ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES

- ▶ Défense de la pêche et du milieu aquatique dans les projets départementaux (Natura 2000) et auprès d'autres acteurs départementaux.
- ▶ Dépôt de plainte systématique à chaque fois que les milieux aquatiques seront attaqués
- ▶ Renforcer les actions suivantes :
 - Incubation d'œufs de truites Fario qui sont ensuite partiellement redistribuées aux AAPPMA et injectées dans les ruisseaux de grossissement,
 - Incubation d'œufs de brochet,
 - Déversement de sandre sur les plans d'eau fédéraux,
- ▶ Création d'un bassin à l'écloserie pour la reproduction de BLACK BASS
- ▶ Amélioration des conditions de travail pour les salariés à l'écloserie (Mise en place de WC et sanitaires, etc.)
- ▶ Grenelle de l'environnement : trame verte / trame bleue.
- ▶ Conventions avec des organismes externes pour l'entretien des cours d'eau, (les GEMAPI, etc....).
- ▶ Organisation de pêches électriques (sauvetage, inventaire et pour le compte de l'OFB)

AUTRES ACTIONS

- ▶ Définition de la répartition alevins de truites Fario et de brochets en conformité avec le Plan Départemental de Gestion Piscicole, participation aux alevinages.
- ▶ Travaux d'embellissement au siège de la fédération (réfection des façades, du patio)
- ▶ Acquisition d'un drone pour faire des mini reportages pour la promotion pêche
- ▶ Acquisition d'équipements complémentaires pour le bateau fédéral (moteur, sondeurs, etc.)
- ▶ Acquisition de matériel pour l'écloserie (remplacement des bassins, etc.)
- ▶ Acquisition de matériel pour les expositions et les manifestations (Barnums, etc.)

ACTIVITES PROMOTIONNELLES

- ▶ Développement du loisir pêche
- ▶ Pérennisation de la promotion pêche : opérations truites baguées et grosses prises.
- ▶ Déversement de 800 kg de poissons blancs au plan d'eau des CHAPELIERS.

- ◀ Déversement de 300 kg de truites Arc en Ciel, Farios en Durance.
- ◀ Recherche de nouveaux partenaires pour des opérations bien précises telles que le championnat Départemental jeunes, le guide des Bouches-du-Rhône pêche en eau douce et tourisme.
- ◀ Réflexion sur une campagne de communication pour les deux ouvertures 2023
- ◀ Acquisition de banderoles pour les AAPPMA pour l'ouverture de la truite

LES EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS

- ◀ Multiples manifestations et expositions à l'initiative des auxquelles la Fédération apporte un soutien logistique et humain.
- ◀ Participation à diverses manifestations en partenariat avec d'autres structures, soit sur le thème de l'eau, de l'environnement, ou du tourisme.
- ◀ Organisation d'une Journée garderie (formation et mise à niveau des gardes pêches particuliers).
- ◀ Organisation de quatre concours de pêche.
- ◀ Organisation d'un championnat départemental jeunes.
- ◀ Organisation d'une Journée formation APN
- ◀ Présence plus importante des gardes pêche fédéraux

ANNEXES

ANNEXE 1 reliquat subventions antérieures

ANNEXE 2 demande de subventions 2022

ANNEXE 3 budget prévisionnel 2023

	RELIQUAT DES SUBVENTIONS ANTERIEURES	
CD 13	Actions éducatives 2021/2022 (3840 €)	3 072.00 €
		768.00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT A RECEVOIR	0.00 €
	Acquisition de sculptures	4 000.00 €
	Création d'un bassin à l'écloserie	30 000.00 €
	Acquisition de matériels informatiques	4 500.00 €
	Ameublement d'un local fédéral	1 940.00 €
	Acquisition de drone avec son équipement	4 600.00 €
	Acquisition d'un véhicule utilitaire plateau pour le transport de poissons vivants	24 400.00 €
	Acquisition d'une série de films pour la mise en valeur des sites remarquables pêche et missions menées par la Fédé	12 600.00 €
	TOTAL EQUIPEMENT A RECEVOIR	41 040.00 €
	CONSEIL REGIONAL	
	Programme d'actions 2019	17 789.50 €
	Programme d'actions 2020	285.00 €
	Programme d'actions 2021	13 214.50 €
		11 200.50 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT A RECEVOIR	29 275.00 €
FNPF	FNPF	
	Diagnostic des grands milieux 13	1 226.00 €
	Diagnostic hydrobiologique complet du Réal de Jouques	4 102.00 €
	Evaluation du recrutement naturel de la truite fario	1 604.00 €
	Suivi de la colonisation par l'Anguille des cours d'eau des Bouches-du-Rhône	4 732.20 €
	Suivi reproduction de l'Alose feinte du Rhône	2 151.60 €
	Suivi des cours d'eau des Bouches-du-Rhône en période hydrique	1 284.60 €
	Suivi thermique des cours d'eau des Bouches-du-Rhône	1 890.00 €
	suivi d'une espèce d'un intérêt patrimonial - L'Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)	303.00 €
	Kit emploi 2021	19 800.00 €
	Définition d'un débit minimum biologique sur le Fauge	3 228.00 €
	Evaluation du recrutement naturel de la truite fario	3 276.00 €
	Suivi de la colonisation par l'Anguille après travaux en faveur de la continuité écologique	2 478.00 €
	Suivi de la colonisation par l'Anguille des cours d'eau des Bouches-du-Rhône	5 346.00 €
	Suivi de la reproduction de l'aloise feinte du Rhône en aval du seuil de Callet sur Avignon et Châteaurenard	3 806.00 €
	Suivi des cours d'eau des Bouches-du-Rhône en période hydrique et recensement des prélèvements potentiels	3 767.00 €
	Suivi thermique des cours d'eau des Bouches-du-Rhône	1 677.00 €
	Mise en évidence du frai du brochet et suivi des frayères actives	957.00 €
	Création de films courts	10 000.00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT A RECEVOIR	31 467.00 €
SICAS	CONVENTION DE PE DES ALPINES I ET II	9 000.00 €
SIND CRAU	Campagne de pêche électriques Craonne	1 000.00 €
SEM	Convention de partenariat relative à la préservation piscicole	5 000.00 €
AGENCE	AGENCE DE L'EAU	
	Programme d'actions 2021 - Axe 1	9 409.00 €
	Programme d'actions 2021 - Axe 2 et 3	28 591.00 €
	FONCTIONNEMENT A RECEVOIR	9 409.00 €
TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT A RECEVOIR		60 742.00 €
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT A RECEVOIR		41 040.00 €

SUBVENTIONS 2022

ORGANISMES	DESIGNATION	DEMANDEES	ACCORDEES	REGLEES
DEPARTEMENT 13	Total Fonctionnement	55878	34880	32000
	Actions éducatives 2021/2022	9600	2880	
	Fonctionnement	25000		
	Evaluation du recrutement naturel de la truite fario dans les rivières de tête de bassin du département 13	1459		
	Suivi écrevisses	327		
	Mise en évidence du frai du brochet et suivi des frayères actives	498		
	Suivi thermique des cours d'eau des BDR	552	25000	25000
	Suivi piscicole	3080		
	Suivi de la reproduction de l'aloise feinte du Rhône en aval du seuil de Callet sur les communes d'Avignon (84) et Châteaurenard (13)	967		
	Suivi des cours d'eau 13 en période de déficit hydrique et recensement des prélèvements potentiels	773		
	Révision du statut d'eau close des canaux et étangs de Camargue	6622		
	Suivi des espèces et de la sécheresse	7000	7000	7000
	Total Equipement	37861	37860	
	Dispositif d'effarouchement	8881	8880	
	Matériel pour l'écloserie	14400	14400	
	Equipement du bateau fédéral	5420	5420	
	Matériel pour création d'un stand d'animation	2660	2660	
	Matériel pour l'acquisition de 7 climatiseurs	6500	6500	
REGION SUD	Total Fonctionnement	30220	30220	15110
	Définition d'un débit minimum biologique sur l'Huveaune	14906		
	Evaluation du recrutement naturel de la truite fario dans les rivières de tête de bassin du département 13	2918		
	Suivi écrevisses	654		
	Mise en évidence du frai du brochet et suivi des frayères actives	997		
	Suivi thermique des cours d'eau des BDR	1104		15110
	Suivi piscicole	6160		
	Suivi de la reproduction de l'aloise feinte du Rhône en aval du seuil de Callet sur les communes d'Avignon (84) et Châteaurenard (13)	1934		
	Suivi des cours d'eau 13 en période de déficit hydrique et recensement des prélèvements potentiels	1547		
FNPF	Total Fonctionnement	174252.27	174226.51	98705.73
	Kit emploi 2022	132000	132000	52800
				39800
	Evaluation du recrutement naturel de la truite fario dans les rivières de tête de bassin du département 13	4029	4028	
	Suivi écrevisses	906	906	
	Suivi de la colonisation par l'anguille des cours 13			
	Mise en évidence du frai du brochet et suivi des frayères actives	2456	2456	
	Suivi thermique des cours d'eau des BDR	1228	1228	
	Suivi piscicole	10956	10956	
	Suivi de la reproduction de l'aloise feinte du Rhône en aval du seuil de Callet sur les communes d'Avignon (84) et Châteaurenard (13)	3614	3614	
	Suivi des cours d'eau 13 en période de déficit hydrique et recensement des prélèvements potentiels	2198	2198	
	Révision du statut d'eau close des canaux et étangs de Camargue	3228	3227	
	Participation à des salons	500	500	500
	Formation animateurs bénévoles APN	500	500	
	Journée garderie annuelle	1000	1000	
	Habillement et accessoires de la garderie AAPPMA ET FD13	2415	2415	2193.35
	Habillement et accessoires animateurs APN	650	626.24	626.24
	Formations pêche électrique	3000	3000	
	CNR	5572.27	5572.27	2786.14
	Total Equipement	11500	11500	10000
	Dispositif d'effarouchement des cormorans	1500	1500	
	Acquisition d'un véhicule utilitaire plateau pour le TAV	10000	10000	10000
SICAS	Pêches électriques	9000	9000	
CANAL DE CRAPONNE	Pêches électriques	1000	1000	
SEMM	Pêches électriques Canal de Marseille	5000	5000	
DURANCE GRANULATS	Dotation concours 2021 Float tube	3000	3000	3000
	TOTAL	18000	18000	3000
AGENCE DE L'EAU N° 53850	Axe 1	9726	9740	
	Axe 2 et 3	83454	83225	41612
	<i>sous total</i>	<i>93180</i>	<i>92965</i>	<i>41612</i>
	TOTAL GENERAL	420891.27	369431.51	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	371530.27	320071.51	190427.73
	TOTAL EQUIPEMENT	49361	49360	10000
	<i>contrôle</i>	<i>420891.27</i>	<i>369431.51</i>	